CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

CG/pk

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 09 avril 2014

ORDRE DU JOUR :

6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
- Rapporteur: Monsieur Eugène Berger

- Echange de vues avec des représentants du Comité de prévision

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Luc Frieden, M. Guy Arendt, M. Frank Arndt remplaçant M. Claude Haagen, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, Mme Octavie Modert remplaçant M. Jean-Claude Juncker, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter

M. Serge Allegrezza, Directeur du STATEC
M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
M. Raoul Wirtz, du Ministère des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Luc Frieden, M. Claude Haagen, M. Jean-Claude Juncker, M. Henri Kox

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

En guise d'introduction, M. Raoul Wirtz précise que la Note à politique inchangée présentée par le Comité de prévision (reprise en annexe 1) correspond à une version actualisée de la Note au formateur préparée fin 2013. Cette Note sert de base pour la préparation du programme de stabilité et de croissance (PSC), présentant ces chiffres à politique changée, qui sera envoyé à Bruxelles fin avril après avoir été approuvé par le Gouvernement en Conseil le 25 avril 2014 et présenté aux membres de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission de l'Economie (avec le programme national de réforme (PNR)) le même jour. La présente Note sera rendue publique à l'issue de la présente réunion.

M. Serge Allegrezza présente les derniers chiffres relatifs au dernier trimestre 2013 contenus dans le communiqué de presse N°14 du STATEC repris en annexe 2. La croissance du PIB en volume s'élève à +2,1% pour 2013 (le STATEC avait prévu +2,2%). L'évolution des prix à la consommation du mois de mars 2014 est décrite dans le communiqué de presse N°15 du STATEC repris en annexe 3.

M. Jeannot Waringo décrit la façon selon laquelle a été construit le scénario à politique inchangée pour revenir ensuite au tableau de synthèse et à la prévision de l'évolution des finances publiques (voir pages 5-9 de la Note). Il précise qu'à partir de l'année 2015, l'Etat devra établir un programme budgétaire pluriannuel portant sur l'ensemble des articles budgétaires (et non pas uniquement sur les investissements comme c'était le cas jusqu'ici) (voir doc. parl. n°6597).

M. Raoul Wirtz présente l'évolution de la dette publique (voir pages 12-13 de la Note). Il précise que le refinancement n'a pas d'impact sur le niveau de la dette publique, mais sur les conditions de refinancement. Il rappelle que pour 2014, une autorisation d'emprunts pour un montant maximum de 500 millions d'euros est prévue au projet de loi budgétaire pour 2014 (doc.parl. n°6666), alors que sur l'autorisation précédente il reste encore un montant de 1,450 milliard d'euros à tirer.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- En réponse à une question portant sur l'évolution plutôt positive du solde de la sécurité sociale au cours des prochaines années (voir tableau de synthèse page 5), les membres du Comité de prévision signalent qu'il serait faux de tirer des conclusions quant aux effets de la réforme des pensions à long terme sur base des chiffres de la Note. L'aspect de la soutenabilité des finances publiques sera abordé dans le cadre de la préparation du PSC.

- Un membre de la Commission souhaiterait que le ministère des Finances élabore un document rappelant, d'une part, les économies annoncées au cours des dernières années en matière de frais de fonctionnement et montrant, d'autre part, celles réellement réalisées. M. Waringo s'engage à fournir un tel document (après avoir consulté le ministre des Finances à ce sujet), mais signale que ce document ne pourra fournir de renseignements au sujet des dépenses des établissements publics. (Note de la secrétaire : le document en question a été remis aux membres de la Commission le 22 avril 2014.)

- En ce qui concerne les 50 millions d'euros d'économies réalisées sur les frais de fonctionnement de l'Etat et annoncées par le nouveau gouvernement, un membre de la Commission constate que le tableau fourni par le ministre des Finances à ce sujet (en réponse à la demande d'un membre de la Commission) ne permet pas de retracer avec exactitude quels articles budgétaires ont été revus à la baisse. M. Waringo s'engage à communiquer ces détails à la Commission. (Note de la secrétaire : les détails en question ont été remis aux membres de la Commission le 22 avril 2014.)

Il précise encore que les économies réalisées par le biais d'une réduction des frais de fonctionnement sont structurelles.

- Il est rappelé que, comme le prévoient les nouvelles règles de la gouvernance économique, le scénario macroéconomique sur lequel se basent le gouvernement et le Comité de prévision a été préparé par une instance indépendante, en l'occurrence le STATEC. Les hypothèses externes proviennent de l'OCDE et de la Commission européenne.

- Les recettes encaissées par l'Administration des contributions directes au premier trimestre 2014 atteignent un bon niveau. Celles provenant de la taxe d'abonnement (Administration de l'Enregistrement et des Accises) sont en progression, alors que les recettes TVA en général se stabilisent et celles prélevées sur les huiles minérales sont en déclin par rapport à 2013. Il est toutefois rappelé que ces chiffres ne portent que sur un seul trimestre et qu'il ne serait donc pas approprié d'en déduire une tendance pour l'année entière.

- Un membre de l'opposition déplore que les 350 millions d'euros supplémentaires (par rapport au budget voté) que l'Etat encaisse en 2013 en tant que recette TVA provenant du secteur du commerce électronique n'aient pas été « immunisés », c'est-à-dire placés en réserve.
  Il est rappelé que la modification, à partir de 2015, du régime TVA appliqué dans ce secteur est connue depuis 2007. Les recettes provenant de ce secteur n'ont jamais, jusqu'ici, été mises de côté.

- Il est fait allusion à la dernière édition du journal de la Confédération Générale de la Fonction publique (CGFP) et à l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics dans lesquels est critiqué le pessimisme du ministère des Finances en matière d'évolution des recettes TVA provenant du secteur du commerce électronique.

  Le Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines attire cependant l'attention sur la véracité du déclin annoncé. Il distribue à cet effet un document démontrant l'impact mécanique du changement de régime TVA en 2015 (voir annexe 4).

  Il précise que le scénario décrit dans ce document représente le meilleur scénario possible, puisqu'il est basé sur l'hypothèse selon laquelle toutes les sociétés établies au Luxembourg resteraient dans le « guichet unique » à Luxembourg à partir du 1ier janvier 2015. Le document montre que, même dans ce scénario le plus optimiste possible, il y aurait une perte importante de recettes, à savoir 527 millions euros dès 2015. Ce scénario n'est toutefois pas celui retenu par le Comité de prévision dans ses prévisions à politique inchangée: le scénario« central » utilisé est celui où quelques acteurs parmi les grandes entreprises actives dans le secteur n'utiliseraient pas le Luxembourg comme « guichet unique »; en termes de pertes de recettes à partir de 2015, elles se situeraient à 700 millions euros par rapport aux dernières prévisions de 2014.
  Le narrateur décrit ensuite l'évolution du secteur du commerce électronique et signale en particulier que d'autres pays, membres de l'UE ou pays tiers, s'activent, à l'heure actuelle, pour attirer les sociétés du secteur sur leur territoire. Il fournit ensuite des raisons concrètes démontrant qu'il n'est en effet pas inenvisageable, d'une part, que l'une ou l'autre des sociétés du secteur quitte le pays et, d'autre part, que le « guichet unique » ne soit pas utilisé par l'ensemble des sociétés demeurant au Luxembourg. C'est pourquoi, l'hypothèse centrale retenue par le Comité de prévision peut être considérée comme réaliste. Finalement, il ajoute que le nouveau, tout comme l'ancien gouvernement, s'attelle à convaincre les sociétés présentes de rester au Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2014

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger

Annexes:

1- Note préparée par le Comité de prévision – projections macroéconomiques et prévision des finances publiques à politique inchangée pour la période 2014-2018
2- Communiqué de presse du STATEC – N°14-2014
3- Communiqué de presse du STATEC – N°15-2014
4- Evolution des recettes e-commerce pour la période 2014-2018 - Impact mécanique du changement de régime TVA en 2015

1

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

NOTE

PRÉPARÉE PAR LE COMITÉ DE PRÉVISION

PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES ET PREVISION DES FINANCES PUBLIQUES A POLITIQUE INCHANGEE POUR LA PERIODE 2014-2018

TABLES DES MATIERES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE 3

TABLEAU DE SYNTHÈSE 5

1) PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES 6

2) PRÉVISION DES FINANCES PUBLIQUES 7

UN POINT DE DEPART RELATIVEMENT CONFORTABLE EN 2014 : 7
L'ANNEE 2015 : LA PERTE DES RECETTES DU COMMERCE ELECTRONIQUE 7
LA SECONDE PARTIE DE LA PERIODE 2016-2018 : PERSISTANCE D'UN DEFICIT IMPORTANT AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION CENTRALE MALGRE UNE AMELIORATION PROGRESSIVE 8
LA STRUCTURE DES FINANCES PUBLIQUES EN TERMES DE RECETTES ET DEPENSES: 10
LA DETTE PUBLIQUE 12
APPRÉCIATION DE L'ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES À LA LUMIÈRE DES RÈGLES BUDGÉTAIRES EUROPÉENNES 13
ANALYSE DE SENSIBILITÉ : SIMULATION D'UN IMPACT NÉGATIF DE L'ÉCHANGE AUTOMATIQUE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LES FINANCES PUBLIQUES 17

ANNEXE A : DONNEES MACROECONOMIQUES 18

ANNEXE C : MESURES DE CONSOLIDATION PRÉVUES POUR 2014 21

ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES 22

Résumé analytique

Environnement macroéconomique

- *Le contexte macroéconomique est généralement favorable : croissance économique réelle de 3,1% en 2014, 3,2% en 2015, et 3,7% en moyenne sur la période 2016-2018 sur fond d'une reprise durable dans la zone euro (croissance réelle de 1,7% du PIB sur 2015-2018).*

- *Or : croissance en-deçà des moyennes historiques (5% en 1999-2003 et 4,1% en 2004-2008) et baisse de la croissance potentielle (à légèrement plus de 2%).*

- *Evolution robuste de l'emploi (augmentation de l'emploi intérieur de +/- 2,5% l'an en 2015-2018).*

- *Or : croissance de l'emploi en personnes inférieure aux moyennes historiques (4,2% en 1999-2003 et 3,6% en 2004-2008) induisant un taux de chômage élevé (qui atteint un pic de 7,3% en 2015 et réduction graduelle pour atteindre 6,5% en 2018).*

- *Inflation modérée : ralentissement en cours (1,5% en 2014) puis reprise graduelle à des taux atteignant 2% l'an en fin de période.*

- *Le scénario de base ne comprend pas la hausse de la TVA (politique inchangée).*

Finances publiques

Sur base de ces hypothèses et toutes autres choses égales par ailleurs :

- *Point de départ en 2014 relativement favorable avec solde nominal de l'administration publique en surplus (0,1% du PIB ou 63 millions d'euros) et solde « structurel » supérieur à +0,5% respectant les exigences du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance (où l' « objectif budgétaire à moyen terme » s'élève à +0,5% du PIB)*

- *Une telle situation va de pair avec la persistance d'un déficit de l'administration centrale (> 500 millions euros en 2014), impliquant un besoin de financement et donc une augmentation continue de la dette publique brute.*

- *A politique inchangée, détérioration de la situation des finances publiques à partir de 2015 avec un déficit de +/- 1,5 milliard euros au niveau de l'administration centrale. Comme corollaire non-respect de la règle budgétaire et des dispositions du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance à partir de 2015.*

- *A partir de 2015, les finances publiques sont impactées négativement par un changement de régime en matière de TVA sur le commerce électronique (effet structurel +/- 800 millions euros l'an).*

- *La reprise macroéconomique durable sous condition d'une croissance de l'ordre de 3,5% (PIB vol) jusqu'en 2018, combinée à une dynamique un peu infléchie par rapport à celle des décennies écoulées des dépenses publiques à politique inchangée, permet de résorber en grande partie le déficit du solde de l'administration publique.*

- *Cette amélioration est la résultante de deux évolutions au niveau des sous-secteurs : i) la persistance d'un déficit important d'un milliard au niveau de l'administration centrale en 2018;*

ii) la stabilisation de l'excédent du solde de la sécurité sociale sous l'effet des hypothèses retenues.

- *La persistance du déficit au niveau de l'administration centrale implique un besoin de financement continu et un accroissement de la dette brute publique (> 16 milliards euros en 2018 ou 26,6% du PIB) à partir d'un niveau de 23,2% du PIB ou 11,3 milliards en 2014.*

- *Le rétablissement d'une trajectoire des finances publiques compatible avec le respect de la règle sur le solde structurel, qui est la principale règle du « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance implique un besoin de consolidation de l'ordre de 1,1 milliard euros en fin de période 2018 par rapport à la politique inchangée. Ce besoin s'élève à 2,2 milliards en 2018 si la règle sur la croissance des dépenses publiques devait également être respectée tous les ans. Le respect de cette règle est toutefois secondaire par rapport à la première (c'est-à-dire que la seconde règle ne joue que si la première n'est pas respectée). Ces montants sont sujets à des incertitudes non-négligeables en vertu des méthodologies utilisées pour calculer le solde structurel tout comme très sensibles aux hypothèses retenues notamment pour le taux de croissance de référence dans le cas de la règle sur les dépenses.*

Tableau de synthèse

FINANCES PUBLIQUES *selon SEC95*	2013			2014			2015			2016			2017			2018		
	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %	en mia euros	en % du PIB	variation annuelle, en %
RECETTES TOTALES	**19,830**	**43,4**	**+5,6**	**20,593**	**42,2**	**+3,8**	**21,028**	**40,9**	**+2,1**	**22,164**	**40,5**	**+5,4**	**23,305**	**40,4**	**+5,1**	**24,704**	**40,2**	**+6,0**
dont:																		
Impôts sur la production et les importations (i. indirects)	6,006	13,1	+9,2	6,290	12,9	+4,7	5,807	11,3	-7,7	5,993	10,9	+3,2	6,172	10,7	+3,0	6,461	10,5	+4,7
dont : TVA e-commerce	0,952	2,1	+26,0	1,053	2,2	+10,6	0,361	0,7	-65,7	0,285	0,5	-21,1	0,191	0,3	-33,0	0,167	0,3	-12,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (i. directs)	6,617	14,5	+5,3	6,852	14,0	+3,5	7,369	14,3	+7,5	7,877	14,4	+6,9	8,407	14,6	+6,7	9,039	14,7	+7,5
Cotisations sociales	5,570	12,2	+3,6	5,823	11,9	+4,5	6,129	11,9	+5,3	6,478	11,8	+5,7	6,846	11,9	+5,7	7,241	11,8	+5,8
DEPENSES TOTALES	**19,804**	**43,3**	**+4,2**	**20,530**	**42,0**	**+3,7**	**21,842**	**42,5**	**+6,4**	**22,676**	**41,4**	**+3,8**	**23,657**	**41,0**	**+4,3**	**24,789**	**40,3**	**+4,8**
dont:																		
Investissement public	1,429	3,1	-13,1	1,506	3,1	+5,4	1,842	3,6	+22,3	1,799	3,3	-2,3	1,858	3,2	+3,3	1,967	3,2	+5,9
Prestations sociales	9,549	20,9	+5,9	9,992	20,5	+4,6	10,431	20,3	+4,4	10,890	19,9	+4,4	11,393	19,7	+4,6	11,937	19,4	+4,8
Consommation intermédiaire	1,732	3,8	+3,9	1,760	3,6	+1,6	1,875	3,6	+6,5	1,977	3,6	+5,4	2,062	3,6	+4,3	2,160	3,5	+4,8
Rémunération des salariés	3,815	8,3	+5,8	4,001	8,2	+4,9	4,212	8,2	+5,3	4,360	8,0	+3,5	4,529	7,8	+3,9	4,719	7,7	+4,2
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**0,026**	**0,1**		**0,063**	**0,1**		**-0,815**	**-1,6**		**-0,513**	**-0,9**		**-0,353**	**-0,6**		**-0,085**	**-0,1**	
Solde de l'administration centrale	-0,742	-1,6		-0,607	-1,2		-1,567	-3,0		-1,375	-2,5		-1,287	-2,2		-1,118	-1,8	
Solde des administrations locales	0,070	0,2		0,032	0,1		0,074	0,1		0,110	0,2		0,111	0,2		0,148	0,2	
Solde de la Sécurité sociale	0,697	1,5		0,638	1,3		0,678	1,3		0,752	1,4		0,822	1,4		0,885	1,4	
SOLDE STRUCTUREL*		**1,7**			**1,4**			**-0,8**			**-0,7**			**-1,0**			**-1,2**	
DETTE PUBLIQUE BRUTE	**10,546**	**23,1**		**11,344**	**23,2**		**12,844**	**25,0**		**14,144**	**25,8**		**15,344**	**26,6**		**16,344**	**26,6**	

INDICATEURS MACROECONOMIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CROISSANCE						
PIB réel (en %)	2,2	3,1	3,2	3,6	3,7	3,8
PIB nominal (en %)	6,5	6,8	5,3	6,5	5,4	6,4
PIB nominal (niveau, en mia euros)	45,718	48,829	51,426	54,786	57,750	61,462
EVOLUTION DES PRIX						
Inflation IPCN (en %)	1,7	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0
EMPLOI						
Croissance de l'emploi intérieur (en %)	1,7	1,9	2,3	2,5	2,5	2,4
Taux de chômage (définition ADEM, en %)	6,9	7,3	7,3	7,1	6,8	6,5

*Estimation selon la méthodologie Modux (Statec). Pour mémoire : Dans le projet de plan budgétaire, pour 2014, estimation du solde structurel de 0,9% sur base de la méthodologie de la COM.

Source : Comité de prévision, mars 2014

1) Projections macroéconomiques

- Après une contraction du PIB à l'ordre de 0,2% en 2012 la croissance économique au Luxembourg bénéficie de l'amélioration de l'environnement macroéconomique. En 2013, la croissance réelle du Luxembourg affiche une reprise de 2,2% pour ensuite se stabiliser autour de 3,5% en moyenne sur l'horizon 2014-2018, avec le profil suivant : 3,1% en 2014, 3,2% e 2015, 3,6% en 2016, 3,7% en 2017 et 3,8% en 2018[1].

- Ces taux de croissance de l'économie luxembourgeoise sont inférieurs aux taux observés avant l'éclatement de la crise économique et financière mondiale, à savoir une croissance réelle de 4,5-5% par année en moyenne.

- La tendance à moyen terme peut être expliquée par un certain nombre de facteurs : i) hypothèse sur une reprise économique durable de la zone euro liée à ii) une reprise de l'économie mondiale, due à une amélioration considérable de la croissance dans les économies des pays développés accompagnée d'une dynamique moins marquée des marchés émergents iii) des indices boursiers favorables avec une croissance moyenne de l'indice boursier de la zone euro (STOXX 50) de 6,5% sur la période 2014-2018.

- En ce qui concerne le secteur financier, le scénario macroéconomique ne contient pas de choc négatif supplémentaire par rapport aux ajustements qui se sont effectués depuis l'éclatement de la crise. En particulier en ce qui concerne l'impact de la décision sur l'échange automatique d'informations, les effets qui se sont matérialisés déjà au cours de 2013 et 2014, ont été incorporés dans la prévision centrale ; toutefois la prévision ne prend pas en compte, à la lumière des évolutions empiriques récentes du secteur financier, notamment de celles des dépôts, d'ajustements négatifs supplémentaires. Par ailleurs, suite aux effets de la crise depuis 2008, une certaine atténuation, notamment au niveau de l'emploi, est intégrée dans le scénario, mais il n'est pas prévu qu'il y ait une baisse structurelle du secteur, qui se traduirait in fine par une baisse du rythme tendanciel de croissance des recettes fiscales.

- En matière d'inflation, la période est caractérisée par un environnement d'inflation faible et légèrement croissante sous l'effet de l'amélioration des conditions macroéconomiques. Ainsi l'IPCN commence à accélérer graduellement à partir de 2015 pour arriver à un taux de 2% en 2018, sans prendre en compte l'impact d'une hausse des taux de la TVA. En vertu de la décision sur la modulation de l'indexation automatique des salaires et en vertu de l'évolution prévue de l'inflation au cours de la période, les tranches tranche indiciaires, après octobre 2014, après la reprise normale du mécanisme d'indexation des salaires à partir de 2015, échoiraient selon l'échéancier suivant : deuxième trimestre 2016, troisième trimestre 2017 et quatrième trimestre 2018.

- Le marché de l'emploi réagit avec un certain décalage par rapport à la reprise économique : seulement à partir de 2016, le chômage commencerait légèrement à baisser après avoir atteint son pic en 2014 et 2015 avec 7,3% de la population active (selon définition ADEM) pour passer à 6.5% en 2018. Le marché du travail à son tour continue à afficher un certain dynamisme, bien que moins prononcé, avec un taux de croissance moyen de l'emploi total de 2,5% jusqu'à 2018.

- Les prévisions pour le Luxembourg émanant de la Commission européenne (COM) (European Economic Forecast Winter 2014) sont légèrement plus défavorables : si le taux de croissance du PIB en volume prévu pour 2013 est encore très similaire à celui mis en avant par le Comité (2,2% contre 2,1%), la COM prévoit une croissance moindre pour 2014 (3,1% contre 2,2% pour la COM)

[1] Cette prévision prend en compte de manière générale un impact valeur sur le PIB à partir de 2015 suite à la perte des recettes liées au commerce électronique et de manière spécifique un impact volume liée à l'hypothèse centrale retenue dans la prévision compte à l'évolution du secteur à partir 2015 (cf tableau des hypothèses pour plus de détails)

et 2015 (3,2% contre 2,5%). Cette différence s'explique principalement par une appréciation différente de l'évolution du secteur financier. Alors que les autorités nationales se basent sur une reprise du secteur financier à partir de 2015, contribuant ainsi à nouveau à la croissance du pays, la COM se base sur une reprise plus modeste en ce qui concerne la contribution à la croissance du secteur financier, au moins à court terme. Une autre différence se situe au niveau de la composition de la croissance, puisque les exportations nettes ont une contribution plus importante dans le scénario national que dans celui de la COM.

2) Prévision des finances publiques

Un point de départ relativement confortable en 2014 :

- Pour 2014, la prévision se base sur l'actualisation des finances publiques effectuées dans le cadre de la notification « Maastricht » pour le premier avril à l'attention d'Eurostat dans le cadre de la procédure sur les déficits excessifs. Cette actualisation peut donc être un peu distincte du projet de budget tel que déposé à la Chambre des députés en date du 5 mars 2014. Ainsi, le solde budgétaire de l'administration publique s'améliore par rapport à 2013, en passant d'un solde équilibré de 0,0% du PIB à un surplus de 0,1% du PIB.

- Cette amélioration est la résultante d'une dynamique moins forte des dépenses (taux de croissance de 3,7%) que des recettes (taux de croissance de 3,8%).

    - Du côté des recettes, les impôts sur la production (TVA) connaissent une dynamique importante (+4,7%) ce qui est imputable à la croissance continue des recettes liées au commerce électronique (+10,6% en 2014) mais aussi à une bonne tenue de l'évolution des recettes de la taxe d'abonnement (+5,6%) qui sont liées au développement des marchés boursiers et l'apport quasi-continu de nouveaux fonds;

    - Du côté des dépenses, il s'agit entre autres d'une conséquence des mesures discrétionnaires décidées par le Gouvernement dans le cadre du projet de budget 2014 : il s'agit des quatre mesures ayant un impact de 0,4% du PIB et portant sur les catégories de dépenses suivantes : consommation intermédiaire, investissements, rémunérations et transferts aux ménages[2] ;

    - En termes d'évolution des soldes au niveau des sous-secteurs de l'administration publique, notons que le solde au niveau de l'administration centrale s'améliore en passant de -1,6% du PIB ou -742 millions euros en 2013 à -1,2% du PIB ou -607 millions euros en 2014, alors que le solde de la sécurité sociale se détériore légèrement en passant de 1,5% du PIB ou 697 millions euros en 2013 à 1,3% du PIB ou 638 millions euros en 2014.

L'année 2015 : la perte des recettes de TVA issues du commerce électronique

- En 2015, le solde de l'administration publique se détériore de manière substantielle passant à -1,6% du PIB ou -815 millions euros, reflétant surtout un accroissement du déficit au niveau de

[2] Plus de détails peuvent être trouvés à partir de la page 24* du projet de budget 2014 : http://www.igf.etat.lu/pb2014.pdf

l'administration centrale qui passe de -1,2% du PIB ou -607 millions euros en 2014 à -3% du PIB ou -1.567 millions euros. Cette évolution est surtout due à deux facteurs :

- Du côté des recettes, le taux de croissance passe à 2,1% sous l'effet de la perte d'une grande partie des recettes TVA liées au commerce électronique. Hormis les recettes liées au commerce électronique, la plupart des autres grandes catégories de recettes et les cotisations sociales, sous l'effet de l'amélioration continue de la conjoncture macroéconomique, connaissent une évolution positive :
  - Concernant les recettes TVA liées au commerce électronique, elles passent de 1.053 millions euros en 2014 à 361 millions euros en 2015, soit une diminution de l'ordre de 700 millions euros[3] ;
  - Les impôts courants connaissent une croissance forte avec 7,5% : les impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages progressent de 7% et les impôts sur les bénéfices des sociétés de plus de 9%.
- Du côté des dépenses, le scénario à politique inchangée table sur une accélération des dépenses en 2015, dont le taux de croissance passe de 3,7% en 2014 à 6,4% en 2015. Plusieurs catégories contribuent en particulier à cette accélération : i) le taux de croissance de la masse salariale passe de 4,1% à 5,1%, ce qui découle notamment de l'accord salarial dans la fonction publique, ii) les dépenses liées à l'investissement connaissent une augmentation très forte (+22,3% pour l'investissement public et +11,5% pour les transferts en capital) : cette hausse est notamment imputable au démarrage de nouveaux projets (construction du tramway, mise en place d'un système de radio protection digitale auprès des services de Police). + Tram + Bibliothèque nationale

La seconde période 2016-2018 : persistance d'un déficit important au niveau de l'administration centrale malgré une amélioration progressive

- Le solde de l'administration publique s'améliore progressivement au cours de la période : ainsi il passe de -0,9% du PIB ou -513 millions euros en 2016 à -0,1% du PIB ou -85 millions euros en 2018. Cette amélioration est due à une reprise progressive du taux de croissance des recettes qui croissent en moyenne 5,5% par an et à une trajectoire des dépenses qui, selon les hypothèses retenues en matière de politique inchangée, suivant une dynamique plus modérée que par le passé : la croissance moyenne s'élève ainsi à 4,3% par an.
  - Du côté des recettes, il est important de noter que, malgré une reprise de la dynamique des recettes, notamment sous l'effet de meilleures conditions macroéconomiques, la dynamique de la croissance en reste impacté par l'effet structurel de la perte des recettes liées au commerce électronique : ainsi les impôts sur la production (dont la TVA fait partie) augmentent en moyenne de 3,6% par an alors qu'ils ont connu un taux de croissance moyen sur la période 1990-2012 de 7,9%[4].

[3] Quant à la question de l'estimation des pertes induites par le changement du régime de taxation, l'on peut considérer d'un côté une approche « cash » qui consiste à comparer les niveaux de recettes « cash » au cours des différentes années, mais l'on peut considérer d'un autre côté une approche qui part d'un scénario de base théorique qui prend en compte l'évolution des recettes si le changement du régime de taxation n'avait pas eu lieu ; cette dernière approche est plus judicieuse d'un point de vue économique (cf tableau des hypothèses pour plus de détails).

[4] cf. tableau des hypothèses pour plus de détails.

- Du côté des dépenses, la prévision à politique inchangée table sur une dynamique des dépenses d'une croissance de 4,3% par an, ce qui les fait revenir, après le pic de 2015, à la dynamique prévue des années 2013 et 2014 (taux de croissance respectifs de 4,2% et 3,7%), ce qui est nettement en-dessous de la moyenne historique de 7,4% sur la période 1990-2012. De manière générale, l'on peut conclure que la dynamique quelque peu modérée des dépenses est la conséquence d'hypothèse à la baisse des facteurs de prix (par le biais de l'échelle mobile des salaires) et de volume des dépenses (population, emploi). Plusieurs autres facteurs plus spécifiques expliquent cette atténuation de la dynamique des dépenses : i) une baisse de la dynamique de l'investissement public, ii) un ralentissement du taux de croissance des rémunérations qui est due à l'absence de mesure salariale nouvelle et de la continuation de l'effet modérateur de l'accord salarial sur cette certaines catégories de rémunérations ; iii) un ralentissement du taux de croissance de la consommation intermédiaire qui passe à une moyenne de 5%, ce qui est en-dessous de la moyenne historique de 8,3% sur 1990-2012. D'autres catégories de dépenses continuent à croître au-dessus de la moyenne, notamment les prestations sociales : ainsi, les prestations sociales en nature croissent de 5,5% par an alors que les prestations sociales en espèce croissent en ligne avec le taux de croissance moyen.

- En termes d'évolution des soldes des sous-secteurs, après l'impact de la perte des recettes du commerce électronique en 2015, le solde de l'administration centrale , sous l'effet de la conjoncture projetée, s'améliore progressivement, passant de -2,5% du PIB ou -1,3 milliard euros en 2016 à -1,8% du PIB ou -1,1 milliards en 2018. Alors que la situation du secteur des communes reste plus ou moins en équilibre, ce qui est une conséquence des règles budgétaires encadrant les finances communales, le secteur de la sécurité sociale connaît à nouveau une situation de croissance de son excédent[5]. Après une diminution de l'excédent entre 2012 et 2014, l'amélioration de l'excédent du secteur de la sécurité sociale provient essentiellement d'une croissance supérieure des revenus à celles des grandes catégories de dépenses sur la période 2016-2018 : du côté des revenus, sous l'effet de l'évolution positive de l'emploi intérieur et du salaire moyen, les cotisations sociales croissent en moyenne de 5,7% par an, alors que les revenus générés par le fonds de compensation croissent en moyenne de 6,2% par an ; du côté des dépenses, les prestations sociales en espèce augmentent de 4,3% par an en moyenne, et les prestations sociales en nature de 5,5% .

[5] Le solde excédentaire du secteur de la Sécurité sociale est essentiellement généré par les excédents de l'assurance pension, les assurances maladie-maternité et accident présentent un équilibre fragile, tandis que pour l'assurance dépendance un déficit est à prévoir.

Tableau 1. Evolution historique du solde de l'administration publique (Source : Ministère des Finances)

La structure des finances publiques en termes de recettes et dépenses:

- Du côté des dépenses, la structure reste plus ou moins stable et se présente de la manière suivante en termes de pourcentage du total des dépenses (moyenne sur la période 2013-2018) :

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES			
Dépenses	**Moyenne 2013-2018**	**Recettes**	**Moyenne 2013-2018**
Consommation intermédiaire	8,7%	Production marchande	2,1%
Formation de capital	7,8%	Paiements au titre de l'autre production non marchande	2,0%
Rémunération des salariés	19,2%	Impôts sur la production et les importations	28,0%
Autres impôts sur la production	0,0%	Revenus de la propriété	3,2%
Subventions à payer	4,0%	Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	35,0%
Revenus de la propriété	1,2%	Cotisations sociales	28,9%
Prestations sociales en espèces	36,5%	Autres transferts courants	0,4%
Prestations sociales en nature	11,6%	Transferts en capital à recevoir	0,4%
Autres transferts courants	8,2%	**RECETTES TOTALES**	**100%**
Transferts en capital à payer	2,8%		
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0,0%		
DEPENSES TOTALES	**100%**		

Graphique 1. Structure des finances publiques pour l'année 2013 (Source : Comité de prévision)

- Consommation intermédiaire : 8,7%. Cette catégorie inclut les frais de fonctionnement des administrations publiques hors les rémunérations et les frais de maintenance du réseau routier et ferroviaire ;

- Formation de capital : 7,8%. Cette catégorie comprend les investissements publics effectués essentiellement par l'administration centrale et l'administration locale ;

- Transferts: 11%.

  - Transferts en capital : 2,8%. Il s'agit essentiellement de transferts au bénéfice de secteurs en dehors du périmètre de l'administration publique : aides à l'investissement aux entreprises, aides au reste du monde par le biais de l'aide au développement. Le fonds pour la gestion d'eau et le fonds des investissements hospitaliers font également partie de cette catégorie;

  - Autres transferts courants : 8,2%. il s'agit de transferts aux entreprises, aux ménages, aux écoles privées ou aux associations.

- Rémunérations : 19,2%. il s'agit des rémunérations payées au niveau des trois sous-secteurs de l'administration publique. A remarquer que l'essentiel des rémunérations du secteur conventionné se trouve dans les catégories des autres transferts courants ;

- Prestations sociales : 48,1%.

  - Prestations sociales en espèces : 36,5%. Ces dépenses sont effectuées à raison de 80% au niveau de la sécurité sociale (régime général de pensions, prestations familiales), alors que les 20% restants sont effectués au niveau de l'administration centrale (fonds pour l'emploi, RMG, régimes spéciaux de pension - pensions dans le secteur public) ;

  - Prestations sociales en nature : 11,6%. L'essentiel de ces dépenses (plus de 95%) est effectué par le secteur de la sécurité sociale ;

- Du côté des recettes, la structure se présente de la manière suivante :

    - Les impôts sur la production et les importations (impôts indirects) passent de plus de 30,6% du total des recettes en 2014 à une moyenne de 28% à partir de 2015 : ceci reflète l'impact de la perte des recettes du commerce électronique. Cette catégorie comprend notamment la taxe d'abonnement, la TVA et les recettes sur les accises ;

    - Les impôts courants sur le revenu, le patrimoine etc. (impôts directs) passent de 33,3% en 2014 à 35% en 2015. Leur part moyenne sur la période s'établit à 35%. Il s'agit en particulier des impôts sur les ménages et sur les sociétés ;

    - Les cotisations sociales représentent en moyenne 28,9% des recettes totales ;

    - Les revenus de la propriété qui contiennent les recettes générées par les participations de l'Etat et le rendement des réserves du régime général de pension représentent en moyenne 3,2% des recettes.

- A noter qu'au niveau des dépenses non-consolidées de l'administration centrale, le poste de dépenses le plus important est représenté par les transferts courants et transferts en capital. En effet, ces dépenses représentent en moyenne de 50% des dépenses totales de l'administration centrale au cours de la période sous examen. Ces dépenses incluent par exemple les contributions au budget de l'UE ou l'assistance au développement, mais la partie la plus importante de ces dépenses est composée par les transferts aux autres sous-secteurs, en l'occurrence les transferts à la sécurité sociale et aux administrations locales. Au niveau de la sécurité sociale, de manière corollaire, une part importante du total des recettes provient de la catégorie des autres transferts courants, soit en moyenne 40,4% des recettes totales (+/- 4 milliards euros), selon une optique du système européen de comptabilité (SEC) représentant la contribution de l'Etat au financement de la sécurité sociale. Ceci signifie que cette partie inclut une somme de plus ou moins un milliard de dépenses d'allocations familiales qui sont directement à charge du budget de l'Etat mais qui sont comptabilisées dans le secteur de la sécurité sociale selon le SEC.

La dette publique

- Selon les projections à politique inchangée, la dette publique brute du Luxembourg atteint 16,3 milliards d'euros à l'horizon 2018, soit 26,6% du PIB à partir de 11.3 milliards ou 23.3% du PIB en 2014. Le niveau d'endettement de l'administration publique a augmenté fortement depuis le début de la crise en 2007 lorsque le niveau de dette s'élevait à 2,5 milliards d'euros (6,7% du PIB). Cette augmentation est imputable à deux facteurs essentiellement : i) une intervention publique pour la stabilisation du secteur bancaire national en 2008 et ii) le financement des déficits annuels au niveau de l'administration centrale ;

  aut 220 Mio.

- Les charges d'intérêts courus par l'administration publique pour financer cette dette continuent par conséquent à augmenter à moyen terme et atteindront quelques 330 millions d'euros en 2018, sous l'hypothèse d'un maintien de la notation souveraine « AAA » ;

- La dette publique est composée essentiellement de la dette contractée par l'administration centrale. En effet, la dette de l'administration centrale représente +/- 90% de l'encours total, les 10% résiduels étant imputables aux administrations locales. La sécurité sociale est structurellement excédentaire et n'a donc pas de dettes. A noter que la dette de l'administration centrale inclut, outre les obligations émises et emprunts contractés par le Trésor, la dette des

établissements publics ainsi que des imputations statistiques pour les projets financés par le biais de la loi de garantie et la quote-part du Luxembourg dans les prêts d'assistance financière accordés par l'EFSF.

- La dynamique de la dette s'explique quasi exclusivement par le recours à l'endettement pour financer les déficits affichés au niveau de l'administration centrale. Au vu des soldes projetés, l'Etat devra ainsi emprunter 1,5 milliard d'euros en 2015 et 1,3 milliard d'euros l'an en 2016, 1,2 milliard en 2017 et 1 milliard en 2018[6]. +400 M.o. +132 M.o. +700 M.o.
- Il convient d'ailleurs de rappeler dans ce contexte que l'excédent budgétaire de la sécurité sociale est affecté à une réserve constituée pour financer les futurs engagements en matière de pensions. Au 31 décembre 2013, cette réserve globale du régime général d'assurance pension a atteint 13.10 milliards d'euros. A noter aussi que la prévision à moyen terme repose sur l'hypothèse que la dette des administrations locales restera constante au cours de la période 2015-2018.

Tableau 4. Evolution historique de la dette publique du Luxembourg (Source : Ministère des Finances)

Appréciation de l'évolution des finances publiques à la lumière des règles budgétaires européennes

- Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est composé de deux volets, un volet *préventif* et un volet *correctif* :

  (a) le volet *correctif* est caractérisé par deux valeurs de référence dites de « Maastricht » au niveau de l'administration publique, i.e. un solde nominal de -3% du PIB et une dette publique brute consolidée de 60% du PIB – un Etat qui ne respecte pas ces règles se trouve dans le volet *correctif* du PSC et sera soumis à la procédure concernant les déficits excessifs;

  (b) tant qu'un Etat membre respecte les valeurs de référence du volet *correctif*, il se trouve automatiquement dans le volet *préventif* du PSC. Celui-ci est caractérisé par

[6] Sur la même période, les refinancements suivants sont prévus qui n'ont pas d'impact sur la dette : 400 millions euros en 2016, 132 millions euros en 2017, 700 millions euros en 2018.

l'obligation de respecter deux règles budgétaires : (1) une première règle budgétaire sur le solde de l'administration publique exprimée en termes structurels et (2) une seconde règle sur le développement des dépenses publiques au niveau de l'administration publique, i.e. comprenant tous les trois sous-secteurs de l'administration publique (administration centrale, administration locale et la sécurité sociale) prenant en compte les mesures discrétionnaire en matière de recettes.

- Dans le volet *préventif*, la règle sur le solde exprimé en termes structurels est définie de la manière suivante : chaque Etat membre doit se donner un objectif budgétaire à moyen terme (OMT) pour le solde exprimé en termes structurels. Cet OMT est défini d'une manière à permettre aux Etats membres de poursuivre les trois objectifs suivants en termes de gestion des finances publiques : (i) maintien d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour financer une politique budgétaire anticyclique par rapport à la valeur de référence de -3%, (ii) la prise en compte de la soutenabilité à long terme des finances publiques par un préfinancement partiel des coûts liés au vieillissement, et (iii) la prise en compte de marges de manœuvre budgétaires pour financer les besoins en termes d'investissement. La valeur de l'OMT est revue tous les trois ans dans les programmes de stabilité et de croissance des Etats membres. Dans le cas du Luxembourg, lors de la 14ième actualisation de son programme de stabilité et de croissance en avril 2013, l'OMT a été fixé à +0,5% du PIB.

    - Rappelons dans ce contexte que dans le cadre de la transposition du « Traité budgétaire»[7], le gouvernement est également tenu à adopter dans sa législation nationale une règle budgétaire sur le solde structurel qui repose intégralement sur cette notion de l'OMT. Cette transposition sera opérée selon les modalités prévues par le projet de loi amendé no. 6597 qui a été déposé à la Chambre des Députés.

- Dans le volet *préventif*, les Etats membres de la zone euro sont également tenus à respecter une règle des dépenses qui prend compte des mesures discrétionnaires en matière de recettes. Cette règle est respectée lorsque le taux de croissance des dépenses de l'administration publique n'est pas supérieur à un taux de croissance de référence déterminé par rapport à un critère de croissance économique nominale à moyen terme.

- Quant à la question de savoir si un Etat membre se trouve en conformité avec les règles du volet préventif, il faut que l'évolution du solde structurel et celle des dépenses publiques ne montre pas d'« écart important» par rapport aux seuils-limites.

    - Pour la règle sur le solde structurel, lorsqu'un Etat membre n'a pas atteint son OMT, un « écart important » est déterminé lorsqu'on évalue la modification annuelle du solde structurel par rapport à une trajectoire d'ajustement qui s'approche d'au moins 0,5% vers l'OMT, si l'écart représente au moins 0,5 % du PIB sur une année donnée, ou au moins 0,25 % du PIB par an en moyenne sur deux années consécutives;

    - Pour la règle sur les dépenses, l' « écart important » est déterminé par une déviation des dépenses publiques de 0.5 point de % par an ou de 0.25 point de % sur deux années consécutives par rapport au niveau des dépenses publiques selon le taux de croissance de référence ;

- Un écart important par rapport à l'OMT ou par rapport à la trajectoire d'ajustement appropriée en vue de la réalisation de cet objectif et le non-respect de la règle des dépenses peuvent déclencher une procédure correctrice au niveau européen au bout de laquelle un Etat membre peut être amené à payer une sanction financière sous forme de dépôt non-rémunéré à hauteur de 0.2% du PIB. Le constat de cette déviation et le déclenchement de possibles sanctions se fait toujours ex-post par la COM, dans le cas présent du Luxembourg au premier semestre 2016. La Commission aura la possibilité de monter la pression sur le Luxembourg, sur base ex ante, pour corriger sa trajectoire budgétaire à l'issue du semestre européen en juin 2014 ainsi qu'à l'automne 2014 lors de l'évaluation des projets de plan budgétaire des Etat,

[7] Pacte budgétaire européen, appelé officiellement « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG), qui sera transposé en droit national par le projet de loi amendé N°6597

- Sur la base des projections macroéconomiques et estimations budgétaires contenues dans les prévision actuelles[8], le Luxembourg va respecter son OMT en 2013 et 2014, tandis qu'une dégradation importante du solde structurel va se produire - à politique inchangée - à partir de 2015. A partir de 2015, le Luxembourg sera ainsi en présence d'un « écart important » par rapport à son OMT et devra par conséquent prendre des mesures correctrices pour atteindre son OMT selon une trajectoire d'ajustement appropriée qui est caractérisée par une amélioration annuelle minimale de 0.5% du PIB du solde structurel.

- Ainsi, selon les règles du Pacte de stabilité et de croissance, dans la mesure où le constat formel de l'écart important par la COM qui déclencherait la procédure d'infraction ne se fera que de manière « ex-post ». LU pourrait se permettre d'entamer une stratégie de consolidation seulement à partir de 2016. Toutefois, pour des raisons de minimisation des coûts budgétaires à moyen terme et afin de stabiliser l'évolution du niveau de la dette publique, il est opportun de débuter la stratégie de consolidation dès 2015 pour éviter une détérioration maximale de la situation budgétaire en 2015, indépendamment des règles prévues dans le « volet préventif » du Pacte de Stabilité et de Croissance.

- Afin de traduire les objectifs budgétaires qui sont exprimés en termes « *structurels* » en termes d'efforts budgétaires « *nominaux* », il faut prendre en considération la relation entre le solde structurel et le solde nominal :

Encart méthodologique : Equation liant le solde nominal au solde structurel :

- Le solde structurel est le **solde budgétaire « apuré des effets du cycle économique »** et déduction faite d'éventuelles mesures ponctuelles et/ou temporaires.

- La première étape pour le calcul du solde structurel consiste à **établir un lien entre le solde structurel, i.e. la position budgétaire d'un pays en neutralisant les effets de la conjoncture économique sur les finances publiques, et le solde nominal**, i.e. le solde budgétaire « observé ».

- L'équation de base pour passer du solde nominal au solde structurel s'écrit de la manière suivante

Solde structurel = solde nominal – ε * (écart de production)

  - Dans cette équation, l'**écart de production** (en anglais : « output gap ») mesure la distance entre l'état réel de l'économie et un état théorique dans lequel une économie utiliserait au mieux ses facteurs de production (sans impact du aux fluctuations du cycle économique). La formule pour déterminer l'écart de production s'écrit de la manière suivante :

Ecart de production =
(niveau réel du PIB-niveau potentiel du PIB)/ (niveau potentiel du PIB) *100

  - Dans cette formule de l'écart de production, la **croissance potentielle** représente le niveau de production d'une économie quand celle-ci se trouve dans un état « normal », i.e. en utilisant au mieux les facteurs de production (travail et capital). Une des difficultés majeures de la méthodologie consiste à ce que **la croissance potentielle (« potential growth ») et l'écart de production sont deux variables qui ne sont pas observables** et qui, partant, doivent être estimées à partir de méthodes statistiques et économétriques.

  - Finalement, le dernier élément de l'équation, i.e. **le paramètre ε, représente l'élasticité budgétaire c'est-à-dire la sensibilité du solde budgétaire au cycle économique**. La méthodologie qui est utilisée par la COM pour calculer le paramètre

[8] Cette analyse est confirmée par la COM et surtout par l'Eurogroupe qui a constaté que le Luxembourg va respecter en 2014 les règles du volet préventif du PSC sur base des prévisions les plus récentes.

ε est une méthodologie qui a été développée par l'OCDE. Le paramètre ε pour le Luxembourg prend actuellement la valeur de 0.44. Cette valeur est actualisée de manière régulière.

- Si l'écart de production était nul ou si la variation de l'écart de production était nulle, toute amélioration du solde structurel de +0.5% du PIB par an impliquerait une amélioration du solde nominal de +0.5% du PIB. Or, étant donné que ceci n'est probablement pas le cas, l'on en déduit la conséquence suivante : si l'évolution du cycle économique est censée s'améliorer, un effort structurel de 0.5% du PIB se traduit en un effort nominal plus important, et inversement.

- Pour estimer l'écart de production, l'on peut avoir recours à plusieurs méthodes statistiques ou économétriques. Les travaux internes ont permis de travailler sur deux méthodologies suivantes :

  - La première méthodologie est celle développée par le STATEC dans le cadre du modèle macro-économétrique Modux ;
  - La seconde se base sur la méthodologie commune[9]au niveau européen développée au niveau communautaire en utilisant un certain nombre de spécifications nationales (en matière d'offre de travail et données de stock de capital entre autres) ;

- Les estimations, selon les deux méthodologies, convergent dans la même direction dans la mesure où elles indiquent que si le Luxembourg veut atteindre son OMT de +0.5% du PIB en 2018, il faut qu'il fasse un ajustement nominal à hauteur d'un minimum de 1.1 milliard jusqu'en 2018 ou 1,7% du PIB. Quant à la règle sur les dépenses publiques[10], l'effort d'ajustement à la fin de période se chiffre à 2.2 milliards ou 3.4% du PIB si le Luxembourg voulait respecter la règle sans déviation tous les ans[11].

- Dans la mesure où la règle sur le solde structurel est déterminante dans le volet préventif du Pacte de stabilité, il s'agit donc de mettre en place une stratégie de consolidation qui permette d'améliorer le solde budgétaire nominal au niveau de l'administration publique en 2018 dans une proportion de 1.1. milliard ou 1.7% du PIB. A titre illustratif, une trajectoire linéaire[12] à partir de 2015 impliquerait une stratégie d'ajustement d'effort nominal annuel entre 250 et 300 millions euros. Il est entendu que l'effet des mesures annuelles prises doit être structurel, i.e. l'amélioration induite doit se répéter tous les ans (en d'autres termes, cela fait euros 250 – 300 millions la première année, ajustement qui perdure et auquel se superpose l'ajustement de l'année suivante ce qui fait donc 500 à 600 millions au total la 2è année, par rapport au scénario à politique inchangée).

- Il est cependant important de noter que les méthodologies utilisées pour le calcul du solde structurel sont soumises à de nombreuses incertitudes et de volatilités importantes dans leurs résultats de manière à ce que toute programmation budgétaire pluriannuelle qui poursuit des objectifs de nature structurelle ne pourra guère faire l'économie d'un recours à la formulation parallèle d'objectifs budgétaires en termes nominaux qui ne se réduisent pas seulement la traduction littérale d'objectifs budgétaires structurels.

- Il est donc recommandé, d'une part, de constituer un coussin de sécurité suffisamment important (0,5% du PIB ou 300 millions d'euros) par rapport à l'objectif nominal exprimé ci-dessous (1,1 milliards d'euros jusqu'en 2018)[13] et, d'autre part, de se donner une clause de révision régulière

[9] La COM a développé une **méthodologie commune à tous les Etats membres de l'UE pour l'estimation de la croissance potentielle.** Le Statec, dans un working paper publié en janvier 2014[9], a analysé cette méthodologie dans le cas du Luxembourg : http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/economie-statistiques/2014/72-2014.pdf .

[10] Compte tenu des hypothèses retenues sur le déflateur PIB et le taux de référence minimum pour toute la période

[11] En absence de mesures du côté des recettes, ceci impliquerait une baisse du niveau des dépenses en 2018 de 10% par rapport au scénario à politique inchangée, respectivement d'une baisse du taux de croissance nominal moyen des dépenses de 4.5% à 2.5% sur la période 2015-2018.

[12] Qui traduit plus ou moins une trajectoire d'ajustement d'une amélioration de 0.5% du PIB par an telle que définie par les règles du Pacte de stabilité et de croissance.

[13] Ce coussin de sécurité se justifie d'autant plus que les montants sont des objectifs budgétaires après bouclage macroéconomique, prenant en compte les effets indirects des mesures qui seront prises. Ainsi, l'impact ex-ante des mesures devra être supérieur.

ou à mi-chemin, p.ex. fin 2016, pour faire état des progrès réalisés, pour revoir leur articulation avec les projections les plus récentes et de procéder, le cas échéant, à des réajustements ponctuels de la stratégie de consolidation afin d'assurer le respect des objectifs budgétaires visés.

Analyse de sensibilité : simulation d'un impact négatif de l'échange automatique sur la croissance économique et les finances publiques

En ligne avec les travaux effectués par le STATEC en la matière[14], la présente note contient une analyse de sensibilité d'une simulation d'un impact négatif de l'échange automatique d'information sur la croissance économique et les finances publiques. Alors que le scénario central utilisé dans la note présuppose, compte tenu de l'évolution récente de l'activité dans le secteur bancaire, qu'il n'y aura pas d'ajustements négatifs supplémentaires[15] liées à la décision sur l'échange automatique d'information (à la fois la décision de l'année dernière sur l'échange automatique d'information en matière de paiement d'intérêt et la décision de cette année sur l'échange automatique sur une base plus élargie), la présente simulation vise à illustrer l'impact sur la croissance et les finances publiques d'un choc supplémentaire négatif. L'hypothèse utilisée est celle d'une baisse structurelle de la valeur ajoutée brute de 5% en 2014 et 2015 par rapport au scénario central. Dans le cas de la banque privée, ceci se traduit par une perte d'actifs sous gestion d'environ 15 milliards euros sur un total de quelques 300 milliards euros.

D'après les résultats de ces simulations, le niveau du PIB en volume diminuerait – écart par rapport à un scénario sans mesure – de 0,8% en moyenne par année sur la période 2014-2018. L'impact (négatif) sur l'emploi total est moins fort mais non- négligeable : environ 0,5% au total. La détérioration contenue de l'emploi s'explique en partie par un ajustement vers la baisse des salaires ce qui favorise à nouveau l'emploi.

Le solde des finances publiques se dégrade en moyenne de 0,2% par rapport au PIB sur l'horizon 2014-2018 tandis que le chômage augmente d'environ 0,2%. Sur la même période les prix à la consommation baissent de 0,6% et le coût salarial moyen de 0,5%.

Impact en % d'une baisse de la VAB de 5% dans le secteur financier

Années	2014	2015	2016	2017	2018
PIB vol	-0,8	-1,3	-0,9	-0,6	-0,5
Emploi total	-0,1	-0,3	-0,1	0,1	0,1
Taux de chômage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Prix à la consommation	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0
Coût salarial moyen	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	0,0
Solde des finances publiques (% du PIB)	-0,1	-0,3	-0,2	-0,1	-0,1

Source : Note de conjoncture no 2-2013(novembre 2013)

[14] Note de conjoncture no 2-2013(novembre 2013)
[15] i.e. qu'il n'y a pas lieu d'infléchir la trajectoire de croissance du secteur financier davantage que ce qui est induit par les tendances récentes et les résultats mécaniques de la projection.

Annexe A : Données macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Principales hypothèses						
PIB zone Euro	-0,4	1,3	1,7	1,7	1,7	1,7
Indice boursier européen	15,4	9,6	6,1	7,1	5,7	4,1
Prix pétroliers (USD)	108,6	108,1	108,1	108,1	108,1	108,1
Taux de change (USD/EUR)	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Taux d'int. court terme Euro	0,2	0,1	0,3	1,0	2,0	2,0
Taux d'int. long terme Euro	2,9	3,2	3,5	3,7	4,0	4,0
Indicateurs macroéconomiques, niveau						
PIB vol. (mia EUR)	34,0	35,1	36,2	37,5	39,0	40,4
PIB valeur (mia EUR)	45,7	48,8	51,4	54,8	57,7	61,5
RNB (mia Euro)	30,9	32,3	32,8	34,3	35,7	37,0
Population totale (1000 pers.)	548,0	558,2	568,9	579,8	590,8	601,9
Emploi total intérieur (1000 pers.)	383,5	390,9	399,8	409,8	420,0	430,0
dont: frontaliers (1000 pers.)	*159,4*	*162,0*	*164,7*	*167,8*	*170,8*	*174,0*
emploi résident (1000 pers.)	*236,4*	*241,2*	*247,4*	*254,4*	*261,5*	*268,4*
Taux de chômage (ADEM, % de la pop.act.)	6,9	7,3	7,3	7,1	6,8	6,5
Coût salarial moyen (1000 EUR/an)	59,9	61,1	62,7	64,3	66,2	68,3
Masse salariale (mia EUR courants)	21,7	22,6	23,7	24,9	26,3	27,9
Indicateurs macroéconomiques, taux de croissance						
PIB vol.	2,2	3,1	3,2	3,6	3,7	3,8
PIB valeur	6,5	6,8	5,3	6,5	5,4	6,4
RNB	5,5	4,8	1,6	4,5	3,9	3,8
PIB potentiel	2,0	2,0	2,1	2,3	2,2	2,2
Population totale	2,1	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Emploi total intérieur	1,7	1,9	2,3	2,5	2,5	2,4
dont: frontaliers	*1,4*	*1,6*	*1,7*	*1,8*	*1,8*	*1,8*
emploi résident	*1,8*	*2,0*	*2,6*	*2,8*	*2,8*	*2,6*
IPCN	1,7	1,5	1,7	1,8	1,9	2,0
Echelle mobile	2,5	2,5	1,9	1,7	1,9	1,9
Coût salarial moyen	3,0	2,1	2,6	2,4	3,0	3,2
Coût salarial moyen hors échelle mobile	0,5	-0,4	0,7	0,8	1,1	1,3
Masse salariale	4,7	4,1	5,1	5,2	5,7	5,8

Source : Comité de prévision, mars 2014

Annexe B : Détail des dépenses et des recettes budgétaires

en millions euros

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	**19 804**	**20 530**	**21 842**	**22 676**	**23 657**	**24 789**
Consommation intermédiaire	1 732	1 760	1 875	1 977	2 062	2 160
Formation de capital	1 429	1 506	1 842	1 799	1 858	1 967
Rémunération des salariés	3 815	4 001	4 212	4 360	4 529	4 719
Autres impôts sur la production	3	2	3	3	3	3
Subventions à payer	812	810	866	910	947	987
Revenus de la propriété	228	220	233	258	301	330
Prestations sociales en espèces	7 241	7 607	7 945	8 267	8 625	9 014
Prestations sociales en nature	2 308	2 385	2 486	2 623	2 768	2 922
Autres transferts courants	1 698	1 704	1 771	1 843	1 917	1 993
Transferts en capital à payer	514	559	623	640	659	692
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	26	-25	-15	-5	-12	1
RECETTES TOTALES	**19 830**	**20 593**	**21 028**	**22 164**	**23 305**	**24 704**
Production marchande	473	435	443	451	462	476
Paiements au titre de l'autre production non marchande	347	394	422	455	491	526
Impôts sur la production et les importations	6 006	6 290	5 807	5 993	6 172	6 461
Revenus de la propriété	613	646	687	733	782	822
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6 617	6 852	7 369	7 877	8 407	9 039
Cotisations sociales	5 570	5 823	6 129	6 478	6 846	7 241
Autres transferts courants	105	64	81	84	56	65
Transferts en capital à recevoir	99	89	90	93	88	74
SOLDE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	**26**	**63**	**-815**	**-513**	**-353**	**-85**

ADMINISTRATION CENTRALE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	**14 290**	**14 697**	**15 709**	**16 250**	**16 915**	**17 734**
Consommation intermédiaire	1 095	1 067	1 139	1 206	1 254	1 314
Formation de capital	787	845	1 137	1 045	1 062	1 120
Rémunération des salariés	2 904	3 048	3 217	3 332	3 463	3 611
Autres impôts sur la production	1	759	0	0	0	0
Subventions à payer	734	210	802	843	890	930
Revenus de la propriété	225	0	229	251	292	319
Prestations sociales en espèce	1 296	1 364	1 413	1 461	1 507	1 549
Prestations sociales en nature	64	62	59	63	65	67
Autres transferts courants	6 463	6 626	6 860	7 147	7 499	7 874
Transferts en capital à payer	709	760	882	911	906	954
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	13	-44	-28	-10	-22	-3
RECETTES TOTALES	**13 548**	**14 090**	**14 142**	**14 874**	**15 629**	**16 615**
Production marchande	139	121	105	107	109	112
Paiements au titre de l'autre production non marchande	215	204	217	234	253	269
Impôts sur la production et les importations	5 959	6 244	5 758	5 942	6 118	6 411
Revenus de la propriété	265	282	283	300	318	337
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	6 041	6 315	6 780	7 249	7 755	8 350
Cotisations sociales	553	589	648	687	728	773
Autres transferts courants	270	237	246	251	246	261
Transferts en capital à recevoir	106	99	105	105	101	102
SOLDE DE L'ADMINISTRATIONS CENTRALE	**-742**	**-607**	**-1 567**	**-1 375**	**-1 287**	**-1 118**

En millions euros

ADMINISTRATIONS LOCALES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	**2 368**	**2 474**	**2 622**	**2 738**	**2 852**	**2 982**
Consommation intermédiaire	558	610	652	684	718	754
Formation de capital	633	652	695	744	787	838
Rémunération des salariés	803	839	875	903	936	973
Autres impôts sur la production	2	2	3	3	3	3
Subventions à payer	78	52	64	67	57	58
Revenus de la propriété	7	14	15	17	19	21
Prestations sociales en espèce	9	10	10	11	11	12
Prestations sociales en nature	23	19	20	21	22	23
Autres transferts courants	239	253	272	281	284	293
Transferts en capital à payer	3	3	3	3	3	3
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	12	20	13	4	11	4
RECETTES TOTALES	**2 438**	**2 506**	**2 696**	**2 848**	**2 963**	**3 130**
Production marchande	311	292	320	331	340	351
Paiements au titre de l'autre production non marchande	132	190	205	221	238	257
Impôts sur la production et les importations	47	47	49	51	54	50
Revenus de la propriété	43	38	48	50	57	59
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	577	537	589	628	652	689
Cotisations sociales	4	5	4	4	4	4
Autres transferts courants	1 116	1 182	1 213	1 286	1 366	1 468
Transferts en capital à recevoir	209	216	268	277	252	252
SOLDE DES ADMINISTRATIONSLOCALES	**70**	**32**	**74**	**110**	**111**	**148**

SECURITE SOCIALE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES TOTALES	**8 430**	**8 823**	**9 222**	**9 632**	**10 095**	**10 600**
Consommation intermédiaire	79	84	85	87	89	92
Formation de capital	9	9	10	10	10	10
Rémunération des salariés	108	113	120	125	130	135
Autres impôts sur la production	0	0	0	0	0	0
Subventions à payer	0	0	0	0	0	0
Revenus de la propriété	0	0	0	0	0	0
Prestations sociales en espèce	5 936	6 233	6 522	6 796	7 106	7 454
Prestations sociales en nature	2 221	2 304	2 408	2 540	2 681	2 832
Autres transferts courants	45	45	46	44	47	46
Transferts en capital à payer	33	34	31	31	31	31
Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0
RECETTES TOTALES	**9 127**	**9 461**	**9 900**	**10 384**	**10 918**	**11 485**
Production marchande	23	22	18	13	13	13
Paiements au titre de l'autre production non marchande	0	0	0	0	0	0
Impôts sur la production et les importations	0	0	0	0	0	0
Revenus de la propriété	309	330	365	393	417	435
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	0	0	0	0	0	0
Cotisations sociales	5 013	5 230	5 477	5 787	6 114	6 464
Autres transferts courants	3 768	3 865	4 029	4 176	4 358	4 556
Transferts en capital à recevoir	14	14	11	16	16	16
SOLDE SECURITE SOCIALE	**697**	**638**	**678**	**752**	**822**	**885**

Annexe C :
Mesures de consolidation prévues pour 2014

Liste des mesures	Description détaillée	État d'avancement de l'adoption	Impact budgétaire	
			2014	2014
			% du PIB	en millions d'euros
(1) Réduction des dépenses d'investissement direct et indirect	Diminution des dépenses au niveau de l'administration centrale au niveau de la formation de capital et des transferts en capital par rapport aux estimations prévues lors du programme de stabilité de printemps 2013.	Projet de budget	0,28	137
(2) Réduction des dépenses de fonctionnement	Réduction des dépenses de fonctionnement de l'administration centrale par rapport aux chiffres estimés pour le budget vôté de 2013	Projet de budget	0,1	49
(3) Réduction des nouveaux engagements dans la fonction publique	Réduction des nouveaux engagements projetés dans la fonction publique de 320 à 150 unités	Projet de budget	0,02	10
(4) Refonte du système de bourses pour étudiants		Le projet de loi concernant les bourses vient d'être déposé le 17 mars 2014 sous le N°6670	0,07	34
			0,47	229

ANNEXE D : CADRE CONCEPTUEL ET HYPOTHESES

1. Approche générale

Le scénario macroéconomique de base retenu est un scénario construit « à politique inchangée » de l'évolution des finances publiques. Ceci signifie qu'il y a une **symétrie par rapport aux risques positifs ou négatifs**. La centralité du scénario se reflète en particulier à travers l'hypothèse de croissance de la zone euro en 2014, i.e. 1,3% du PIB ce qui reflète le consensus en la matière. Les chances d'avoir un scénario amélioré ou détérioré sont identiques. Un tel choix se distingue d'une approche prudente qui consiste à prendre davantage en compte la matérialisation d'un certain nombre de risques négatifs

Dans ce contexte, **le scénario ne tient pas compte d'un choc spécifique négatif additionnel sur le secteur financier**, ceci est vrai à la fois au niveau des hypothèses sur l'indice boursier qui impacte sur la taxe d'abonnement comme au niveau des recettes liées à l'emploi dans le secteur financier ou liées à l'impôt sur les collectivités. Toutefois il prend en compte une révision à la baisse du potentiel de croissance du secteur financier depuis la crise en comparaison avec le développement historique du secteur avant la crise.

Le scénario se base sur une stabilisation des **prix pétroliers** en 2013-2016 et se base sur une croissance graduelle des taux de croissance (courts et longs) à partir de 2014.

2. Construction d'un scénario à politique inchangée

Un certain nombre de principes méthodologiques ont été retenus pour la construction des estimations des finances publiques dans un **scénario à politique inchangée**.

Pour les **dépenses publiques** :

- le **programme pluriannuel** des dépenses en capital de l'Etat est utilisé comme référence de base pour la prévision de l'**investissement public et des transferts en capital**,
- pour certaines autres catégories, les tendances historiques sont prises comme référence dans les projections sauf si d'autres informations plus spécifiques sur les déterminants d'une catégorie de dépenses existent (rémunérations).

Pour les **recettes publiques** :

Une approche mixte a été retenue prenant en compte l'influence d'agrégats macroéconomiques sur les recettes et le rôle de facteurs de nature microéconomique, moins liés au cycle économique, émanant de l'**expertise des administrations fiscales**. La prévision ne contient pas

d'hypothèse en matière de stratégie de contre-financement de la perte des recettes liées au commerce électronique à partir de 2016.

3. Hypothèses internationales

Pour les années 2014-15, les hypothèses de croissance dans la zone euro se basent sur les prévisions les plus récentes de la Commission européenne (prévision de l'hiver du 22 février 2014- prévision de la COM : 1.2% en 2014 et 1.8% en 2015 versus 1.3% en 2014 et 1.7% en 2015 pour la présente prévision). Pour le moyen terme, à partir de 2016, la prévision se base sur les prévisions de l'OCDE (Medium Term Reference Scénario).

Quant à l'évolution de l'indice boursier Eurostoxx, il s'agit d'une prévision réalisée par le Statec qui prend d'une part en compte les dernières données observées, et qui assure d'autre part une cohérence entre le scénario macro-économique international et la prévision de l'indice boursier. La prévision table que l'indice boursier poursuit sa tendance de très long terme en fin de période en 2018. Une telle évolution est largement tributaire de l'**absence d'une nouvelle crise économique et financière** au niveau international et d'une résolution progressive de la crise de la dette publique en Europe.

Les **prix pétroliers** émanent d'une prévision faite par le STATEC où le niveau des prix est fixé sur les derniers niveaux mensuels observés.

4. Actualisation des finances publiques 2013-2014 :

Le tableau contient également les révisions des finances publiques pour les catégories de recettes et de dépenses selon la classification du SEC (Système européen de comptabilité).

Notons que les actualisations des finances publiques 2013 et 2014 se basent sur les actualisations faites dans le cadre des notifications « Maastricht » d'avril 2014. Compte tenu des méthodologies quelque peu différentes utilisées dans le cadre des notifications, cette actualisation est quelque peu différente des prévisions retenues dans le projet de budget 2014.

Basé sur une présentation SEC, le tableau contient aussi des informations sur certaines catégories de recettes et de dépenses telles qu'utilisées dans un contexte budgétaire national.

<table>
<tr><th>CATEGORIE</th><th>Description/sous-catégorie</th><th>niveau 2013</th><th>niveau 2014 (projet de budget 2014)</th><th>2015-2018 : description des principales hypothèses</th><th>2015-2018 :

évolutions en taux de croissance (TX) et en niveaux (N)</th></tr>
<tr><td>Total dépenses</td><td></td><td>19804</td><td>20530</td><td></td><td>TX :
6,4/3,8/4,3/4,8
N :
21842/22676/23657/24789</td></tr>
<tr><td>Rémunérations</td><td></td><td>3814</td><td>4000</td><td>La catégorie des rémunérations comprend deux sous-catégories de dépenses : i) les rémunérations proprement dites ; ii) les pensions.</td><td>TX :
5,3/3,5/3,9/4,2

N :
4212/4360/4528/4718</td></tr>
<tr><td></td><td>Rémunérations</td><td></td><td></td><td>Les principaux « drivers » de cette catégorie de dépenses sont les éléments suivants : i) échelle mobile des salaires (composante prix), ii) emplois publics (composante volume), iii) avancement par les promotions, biennales etc (composante structure), iv) les mesures discrétionnaires. Cette catégorie couvre toutes les sous-secteurs de l'administration publique (l'administration centrale avec les établissements publics, les services d'Etat à gestion séparée (SEGS), l'administration communale, la sécurité sociale).

Le tableau suivant résume la contribution des différentes composantes à la croissance des dépenses dans le cas de l'administration centrale sans les établissements publics ni les SEGS:
<table>
<tr><td>composante</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td></tr>
<tr><td>Prix</td><td>1.9</td><td>1.7</td><td>1.9</td><td>1.9</td></tr>
<tr><td>Volume</td><td>0.9</td><td>0.9</td><td>0.9</td><td>0.9</td></tr>
<tr><td>Structure</td><td>1.2</td><td>1.2</td><td>1.2</td><td>1.2</td></tr>
</table></td><td></td></tr>
</table>

Accord salarial	1.3	0	0	0
Réduction indemnités de stage + reclassement	-0,5	-0,6	-0,4	
Total	4.7	3.2	3.6	4.0

Voici le détail sur les différents « drivers » :

- Composante prix : **échelle mobile** des salaires (EMS : 1.9 en 2015, 1.7 en 2016, 1.9 en 2017 et 1.9 en 2018) liée à l'évolution du taux d'inflation en prenant en compte sur 2015-2018 l'application normale du système d'indexation (qui comprend le calendrier d'échéance telles que décrites dans la partie macro-économique));

- composante volume : évolution du volume net de l'**emploi** au sein de l'administration publique : +0.9%; progression de l'emploi dans l'ensemble du secteur (SEC95 - Système Européen de Comptabilité) au taux historique moyen (2.4% / plus ou moins 1100 personnes par an);

- composante **structure** : l'impact budgétaire estimé est de 1.5% en 2014, 1.1% en 2015 et 1.2% en 2016 : la réduction de l'impact en 2015 et 2016 est notamment la conséquence de la réforme du statut dans la fonction publique ;

- mesures discrétionnaires : prise en compte de la réforme du statut dans la fonction publique et le projet de loi sur les statuts dans la fonction publique :

  - prime unique de 0.9% à la fin 2014 ;
  - application d'une augmentation du point indiciaire de 2.2% à partir du 1ier janvier 2015;
  - réduction des indemnités de stage à partir de 1ier janvier 2015 (mesure qui a un impact sur la composante structure) en prenant en compte les dernières modifications décidées en date du 17mars;
  - remplacement des « annales » par des biennales à partir du 1ier janvier 2015 (mesure qui a un effet sur la composante structure) ;

<table>
<tr><td></td><td>pensions</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Consommation intermédiaire</td><td>Dépenses courantes administration publique (frais, loyers, acquisitions)</td><td>1732</td><td>1760</td><td>La prévision se base sur un taux de croissance moyen de 5,2%. Le taux de croissance nominal moyen sur la période 1990-2012 s'élève à plus de 8.3 %. La prévision actuelle à politique inchangée prévoit donc un certain freinage par rapport à ce taux historique.

Cette dépense est caractérisée par deux « drivers » :

-une composante-prix qui est l'échelle mobile des salaires ;
-une composante-volume qui s'élève à 4,3% en 2015, 3,6% en 2016, 3,8% en 2018.

Elle prend en compte les éléments suivants :

▪ une équation qui lie l'évolution de la consommation intermédiaire à deux variables :i) les dépenses en capital (l'investissement) et ii) l'emploi.
▪ La prévision « bottom-up » pour la consommation intermédiaire des fonds spéciaux.</td><td>TX :
6,5/5,4/4,3/4,8

N :
1874/1977/2061/2159</td></tr>
<tr><td>Prestations sociales en nature</td><td></td><td>2307</td><td>2384</td><td>Les prestations sociales contiennent une composante sécurité sociale et une composante administration centrale. La composante sécurité sociale représente la plus grande partie de cette dépense, i.e. 96% en 2013.</td><td>TX :
4,3/5,5/5,5/5,6

N :
2486/2623/2768/2922</td></tr>
<tr><td>Sécurité sociale</td><td></td><td>2221</td><td>2304</td><td>L'évolution générale des prestations sociales en nature dans le secteur de la sécurité sociale se présente de la manière suivante en fonction de l'EMS et de la composante-volume:

<table><tr><td>année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td></tr><tr><td>Taux</td><td>4,5</td><td>5,5</td><td>5,6</td><td>5,6</td></tr><tr><td>Volume</td><td>2,6</td><td>3,7</td><td>3,6</td><td>3,6</td></tr><tr><td>EMS</td><td>1.9</td><td>1,7</td><td>1,9</td><td>1,9</td></tr></table>
-Il est supposé que les prestations en nature de la Caisse nationale de santé progressent en moyenne de 4,6% par an. Leur croissance en volume s'élève à 2,7% et l'augmentation des prix est égale à celle de l'échelle mobile des salaires (EMS).

<table><tr><td>année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td></tr><tr><td>Taux</td><td>3.4</td><td>5.0</td><td>5.0</td><td>5.0</td></tr></table></td><td>TX :
4,5/5,5/5,6/5,6
N :
2408/2540/2681/2832</td></tr>
</table>

<table>
<tr>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td>
<table>
<tr><td>Volume</td><td>1.4</td><td>3.2</td><td>3.0</td><td>3.0</td></tr>
<tr><td>EMS</td><td>1.9</td><td>1,7</td><td>1,9</td><td>1,9</td></tr>
</table>

Les prestations en nature de l'assurance dépendance sont supposées augmenter de 8,2% en moyenne par an. Leur croissance en volume s'élève à plus de 6,2 % ce qui correspond à l'évolution du nombre des bénéficiaires du régime suite au vieillissement de la population protégée. De nouveau, l'augmentation des prix est égale à l'échelle mobile des salaires (EMS).
<table>
<tr><td>année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td></tr>
<tr><td>Taux</td><td>9.9</td><td>7.4</td><td>7.7</td><td>7.9</td></tr>
<tr><td>Volume</td><td>7.8</td><td>5.6</td><td>5.7</td><td>5.9</td></tr>
<tr><td>EMS</td><td>1.9</td><td>1,7</td><td>1,9</td><td>1,9</td></tr>
</table>
</td>
<td></td>
</tr>
<tr>
<td>Prestations sociales en espèces</td>
<td></td>
<td>7240</td>
<td>7607</td>
<td>Cette catégorie est composée de prestations de la sécurité sociale et de l'administration centrale. La partie de la sécurité sociale représente 81% des dépenses totales en 2013.</td>
<td>TX : 4,4/4,1/4,3/4,5

N : 7944/8267/8624/9014</td>
</tr>
<tr>
<td>sécurité sociale</td>
<td></td>
<td>5935</td>
<td>6233</td>
<td>Cette catégorie des dépenses est essentiellement composée des éléments suivants : i) prestations de pensions, y inclus invalidité et survie ii) prestations de la caisse nationale des prestations familiales ; iii) prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions.</td>
<td>TX : 4,6/4,2/4,6/4,9
N : 6521/6795/7106/7453</td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Pensions</td>
<td></td>
<td></td>
<td>Prestations sociales en espèce pensions :

La croissance moyenne en volume des dépenses pour prestations en espèces du régime général de pension est estimée à 3,3% sur la période 2015-2018. La composante-prix pour les prestations en espèce du régime général de pension est constituée de deux éléments :

-Les ajustements suivants des prestations de pension et des rentes sont considérés sur la période :</td>
<td></td>
</tr>
</table>

<table>
<tr>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td></td>
<td>

- Ajustement à l'évolution des salaires (L'ajustement des pensions et des rentes est calculé sur base de l'évolution du salaire horaire moyen, déduction faite des salaires élevés et des salaires réduits) : à cause de l'évolution du salaire réel sur les années prises en compte, des ajustements viennent à échéance.
- l'ajustement à l'évolution des prix selon les hypothèses sur l'évolution de l'échelle mobile des salaires (EMS) :

<table>
<tr><td>année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td></tr>
<tr><td>taux</td><td>5.4</td><td>5.0</td><td>5.9</td><td>6.2</td></tr>
<tr><td>volume</td><td>3.4</td><td>3.3</td><td>3.3</td><td>3.3</td></tr>
<tr><td>ajustement</td><td>0.0</td><td>0.0</td><td>0.7</td><td>1.0</td></tr>
<tr><td>EMS</td><td>1.9</td><td>1,7</td><td>1,9</td><td>1,9</td></tr>
</table>

</td>
<td></td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Prestations familiales</td>
<td></td>
<td></td>
<td>Suite à la réforme relative aux prestations de la Caisse nationale des prestations familiales, une croissance modérée des dépenses de ce régime en fonction de la croissance démographie est supposée : taux de croissance de 0,3%, 0,5%,0,5% et 0,5% sur la période 2015-2018.</td>
<td></td>
</tr>
<tr>
<td></td>
<td>Autres prestations</td>
<td></td>
<td></td>
<td>Quant aux autres prestations sociales en espèce qui ne sont ni les prestations familiales ni les prestations liées aux pensions, elles évoluent en fonction de deux composantes :</td>
<td></td>
</tr>
</table>

				▪ composante volume : l'augmentation en volume est alignée sur l'évolution de l'emploi sur la période 2015-2018 ; ▪ composante prix : les prestations sont ajustées l'évolution des prix selon les hypothèses de l'évolution de l'échelle mobile des salaires	
Administration centrale		1295	1364	Le niveau des prestations sociales s'élève à 1398 millions en 2014 et est censé progresser à 1586 millions en 2016. Cette catégorie comprend notamment les éléments suivants : RMG, les indemnités de chômage payées à travers le Fonds pour l'emploi et le Fonds des pensions	TX : 3,6/3,4/3,2/2,8 N : 1413/1461/1507/1549
	Fonds pour l'emploi	452	475	L'évolution des dépenses est supposée évoluer avec le taux de chômage et certains éléments modérateurs au cours de la période.	TX : -0,5/-0,1/0 477/476/466/453
	RMG	137	150		TX : 5,8/2,2/5,0 N : 157/165/173/181
	Fonds des pensions			Croissance annuelle se basant sur une approche historique de 6%.	
Transferts de l'Etat à la Sécurité sociale					
	Assurance dépendance			La participation de l'Etat reste fixée 40% à partir de 2013.	
	Assurance maladie			Contribution de l'Etat de 40% de l'ensemble des cotisations, dotation spéciale de l'Etat de 20 millions d'euros, sur toute la période, destinée à compenser de façon forfaitaire l'incorporation des prestations en espèces de maternité dans le régime général de l'assurance maladie/maternité.	
	Mutuelle des employeurs			L'article 56 du Code de la sécurité sociale (CSS) fixe la participation de l'Etat au financement de la Mutualité des employeurs à 0,3 % de l'assiette cotisable afférente. En 2015, le montant correspond devrait être de 44 millions d'euros. A cette intervention s'ajoute jusqu'en 2015 le versement de 25 millions au titre de la compensation forfaitaire de l'augmentation du SSM au 1.1.2011, trouvant sa	

				contrepartie dans une réduction du même montant des cotisations perçues par la Mutuelle	
	Assurance pension			Contribution de l'Etat maintenue à 8 %	
	Assurance accidents			Prise en charge par l'Etat du coût des régimes spéciaux (étudiants, mandataires publics, etc) prévue par le CSS	
Transferts de l'Etat aux administrations locales	Transferts courants			Le transfert principal est constitué par le fonds communal de dotation financière (FCDF) pour lequel les règles de dotation et d'alimentation sont maintenues inchangées par rapport à 2013 : mêmes taux de participation aux impôts de l'Etat (18 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, 10 % sur la TVA, 20 % du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs), mêmes modalités de calcul du montant forfaitaire qui s'y ajoute)	
	Transferts en capital			Ceux-ci sont basés sur le programme pluriannuel en capital des dépenses de l'Etat.	
Charges d'intérêt/revenus de la propriété		228	220	Cette catégorie des dépenses est composée des éléments suivants : ▪ **intérêts payés sur la dette publique** : ces intérêts dépendent notamment du taux d'intérêt du scénario macroéconomique et des besoins de financement sur la période. Le profil des besoins de financement s'établit comme suit : 1500 millions en 2015, 1700 millions euros en 2016, 1332 millions euros en 2017 et 1700 millions euros en 2018 . Ce besoin de financement dépend de deux éléments : des déficits annuels au niveau de l'administration centrale et du refinancement d'emprunt venant à échéance pendant la période considérée. En particulier, sur la période considérée, 400 millions euros de refinancement sont prévus en 2016, 132 millions euros en 2017 et 700 millions euros en 2018. Le profil des besoins de financement est construit sur l'hypothèse d'une absence de préfinancement dans la stratégie de financement. Aux intérêts payés sur la dette de l'administration centrale s'ajoutent les intérêts payés sur la dette des communes. En matière d'endettement du secteur communal, la prévision est construite sur une hypothèse de niveau inchangé. ▪ Cette catégorie comprend encore **d'autres éléments**. Selon les règles du SEC, elle couvre notamment : des dépenses liées au fonds pour la loi de garantie (qui est maintenu constant sur la période), des opérations spécifiques liées au SEC (SIFIM), EFSF.	TX : 6/10,6/16,7/9,8 N : 233/257/301/330

Subventions		812	810	**Croissance moyenne de 5,1% sur la période 2015-2018**, ce qui représente une croissance légèrement en-dessous de la croissance historique (6,1%). En outre, il est prévu que le taux de croissance des subventions baisse au cours de la période. Les éléments suivants connaissent les taux de croissance les plus importants : transports publics, fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture.	TX : 6,9/5,1/4/4,3 N : 866/910/946/987
Formation brute de capital fixe		1428	1506	Prise en compte des données sur la formation brute de capital fixe telles qu'indiquées dans le **programme pluriannuel** du budget 2014. Sur la période 2014-2016, le niveau de l'investissement s'élèvera ainsi à **3,4% du PIB en moyenne**. Notons qu'en début de période, 2015, la formation brute de capital fixe connaît une hausse importante (+22,3%) : il s'agit notamment des débuts de la construction du projet de tram, de l'acquisition d'installation de télécommunications ou d'une croissance importante des investissements du fonds Belval et du fonds du Rail.	TX : 22,3/-2,3/3,3/5,9 N : 1841/1799/1858/1966
Autres transferts courants		1697	1703	Cette catégorie est composée des éléments suivants : Transferts UE, transferts aux ménages, transferts aux entreprises, transferts aux écoles privées, transferts aux ASBL, transferts UEBL etc. Le **taux de croissance moyen des dépenses s'élève à 4.0%.** Ce taux est bien en-deçà du taux de croissance historique sur longue période (1990-2012) de 5,8%. Ces dépenses sont notamment corrélées au taux de croissance du PIB : leur ralentissement est tributaire d'une croissance moins élevée que dans le passé.	TX : 4,0/4,1/4,0/4,0 N : 1770/1842/1916/1992
Transferts en capital à payer		513	558	Cette catégorie est composée des éléments suivants : aides à l'investissement aux entreprises, Fonds pour la coopération au développement, Fonds Climat et Energie etc. Prise en compte des données telles qu'indiquées dans le programme pluriannuel avec des actualisations. **Leur taux de croissance moyen s'élève à 5,6% par an sur la période**. Ce taux est inférieur à la moyenne historique (7,7% sur 1990-2011). Les postes qui connaissent les taux de croissance les plus importants sont les suivants : aides à l'investissement aux entreprises (construction d'un tramway) ; transferts à l'enseignement privé, transferts hors UE (Fonds de la coopération) qui évoluent en fonction du RNB, transferts aux administrations locales, transferts à d'autres fonds (Fonds Climat et Energie, Fonds des investissements hospitaliers, fonds pour la gestion de l'eau, fonds d'équipement sportif national, fonds pour les	TX : 11,5/2,8/3,0/5,0 N : 622/640/659/692

				investissements socio-familiaux).	
Dépenses des administrations locales				Les projections sont établies sur base a) des évolutions historiques, b) des hypothèses d'évolution des dépenses de l'Administration centrale, notamment : consommation intermédiaire, rémunérations, formation brute de capital) etc) c) de la règle d'équilibre budgétaire des communes, impliquant une évolution des dépenses en ligne et cadrée à moyen terme, avec et par les recettes. Cette règle d'équilibre budgétaire explique également le solde relativement constant du secteur des administrations locales, un solde qui est financé soit par le recours aux excédents reportés soit par emprunt à condition toutefois que la charge de l'emprunt (intérêts+ remboursement du capital) puisse être honorée régulièrement (par an) par des excédents de recettes au budget de fonctionnement. > Pas ou peu de risque pour un surendettement du secteur local<	

HYPOTHESES CONCERNANT LES RECETTES PUBLIQUES

CATEGORIE	Description/sous-catégorie	Niveau 2013	niveau 2014 (projet de budget 2014)	Description des principales hypothèses	2015-2018 : évolutions en taux de croissance et en niveaux
Total		19829	20592		TX : 2,1/5,4/5,1/6,0 N : 21027/22163/23404/24704
Production marchande		472	435	La prévision est faite sur base d'une équation liant essentiellement les recettes à **l'évolution de la croissance économique**. L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	1,7/1,8/2,6/3,0
Production non-marchande		346	393	La prévision est faite sur base d'une équation liant ces recettes à **l'évolution de la croissance économique**. L'évolution des recettes dépend également de règles de classification dans le SEC.	7,1/7,8/7,9/7,2
Impôts sur la production et les importations		6006	6290		TX : -7,7/3,2/3,0/4,7 N : 5807/5992/6172/6460
	Taxe d'abonnement	713	730	La prévision de la taxe est estimée à partir des éléments suivants : ▪ Prise en compte d'une base accrual (distincte d'une base cash) ▪ une équation du STATEC qui fait dépendre l'évolution de la taxe de l'hypothèse retenue sur **l'indice boursier** dans le scénario macroéconomique : ce scénario prévoit une dynamique haussière des bourses au cours de la période; les **effets de structure** sont pris en compte: la part des investissements dans des types de fonds à fiscalité plus forte est supposée augmenter encore d'avantage ; Par rapport aux nouveaux régimes qui seront mis en place (UCITS IV, AIMF) pendant cette période, une appréciation légèrement positive sur le secteur des fonds d'investissement est prise en compte.	TX : 3,8/5,1/6,0/6,8 N : 758/796/844/902

Taxes de type TVA		3458	3701	Selon les règles du SEC, cette catégorie se compose de la TVA pour ordre et des remboursements de TVA à certains fonds spécifiques (fonds du rail, fonds militaire) dont est retranchée la contribution du LU au budget communautaire de l'UE au titre de la ressource propre TVA et de la quatrième ressource sur le RNB. Les recettes dépendent de la dynamique de la **consommation** sur le territoire national retenue dans le scénario macroéconomique, de l'évolution des recettes du domaine du **commerce** électronique et d'une hypothèse sur l'évolution des remboursements de TVA Le scénario est construit sur l'hypothèse d'un maintien des taux de TVA au niveau actuel au cours de la période considérée.	TX : -14,7/3,5/3,0/6,0 N : 3156/3267/3365/3566
	Commerce électronique	952	1053	A partir du 1er janvier 2015, la base imposable des assujettis actifs dans le secteur du commerce électronique est soumise au taux de l'Etat membre dans lequel se situe l'utilisateur des prestations de services fournies. Compte tenu de la structure géographique de la consommation des prestations de service fournies par les sociétés du commerce électronique et compte tenu des taux d'imposition en vigueur dans les pays de l'UE, le scénario se base sur un taux moyen pondéré de 21% qui est supposé constant sur la période. En matière d'immatriculation, un **régime particulier** existe à partir du 1er janvier 2015 selon lequel une société du commerce électronique dispose de l'option de maintenir son immatriculation dans un seul pays ou être obligé de s'immatriculer dans chaque pays « consommateur » de l'UE. Si une société utilise ladite possibilité d'immatriculation unique (« **guichet unique** ») dans un pays, alors ce pays peut garder 30% des recettes TVA générées par les prestations de services fournis aux utilisateurs situés dans un autre pays de l'UE (ce taux évolue de la manière suivante : 30% sur 2015-2016, 15% sur 2017-2018, 0% à partir de 2019). La prévision se base sur un certain nombre d'hypothèses : i) **inclusion d'un scénario central** : la plupart des sociétés en matière de commerce électronique présentes au Luxembourg restent immatriculés au Luxembourg et ce pour l'intégralité de leurs prestations de services (hypothèse centrale « H »). Deux hypothèses plus extrêmes peuvent également être envisagées à savoir : 1) toutes les entreprises présentes au Luxembourg resteraient dans le guichet unique ; 2) aucune entreprise ne resterait dans le guichet unique.	N : 361/285/191/167

				ii) inclusion des **modalités de dépôt et de paiement** retenues dans le système du guichet unique: ceci signifie que la prévision prévoit : -pour 2015 : 162 millions euros qui seront payés en 2015 au titre d'arriérés de 2014 ; -pour 2016 : 67 millions euros qui seront payés en 2016 au titre de 2015 ; Pour calculer **l'impact financier**, il existe deux manières d'aborder cette question : -une **première approche dite budgétaire** qui consiste à comparer l'évolution des recettes fiscales versées tous les ans par le secteur du commerce électronique : la perte se chiffre alors à 691 millions euros en 2015 (= recettes de 2015 - recettes de 2014); selon cette même approche, la perte escomptée en 2016 s'élève à 76 millions; en 2017 : 94 millions, 2018 : 24 millions euros; -une **seconde approche**, qui permet de déterminer la perte économique, se base sur la prise en compte : d'un scénario fictif à politique inchangée, i.e. si le système actuel serait resté en place (TVA de 15% si lieu de consommation au LU). Dans ce scénario fictif, il est prévu que les recettes liées au commerce électronique auraient continué à croître de 9,5% en 2015, 8,6% en 2016, 7,9% en 2017 et 7,4% en 2018 ; Selon une telle approche, les pertes annuelles s'élèvent aux montants suivants par an : 2015 : 791 millions euros ; 2016 : 967 millions euros ; 2017 : 1161 millions euros ; 2018 : 1285 millions euros ;	
Droits d'enregistrement		164	164 Pas d'accrual, recettes budgétaires	Taux de croissance moyen autour de 4.5% an	172/180/188/196
Douanes et accises		1400	1420	Ces recettes dépendent de nombreux facteurs non-déterminés par le cycle économique. Elles sont composées essentiellement de deux éléments :	TX : 0.8/1,5/1,3/1,4

				-les recettes sur la vente de carburants (y compris les possibles transferts dans le cadre de l'UEBL) ; -les recettes sur la vente de tabac ; Il faut noter que la vente de ces deux produits est corrélée. La prévision est par ailleurs faite dans un contexte de baisse des volumes vendus de carburants et de cigarettes au cours 2013.Il s'agit de la première baisse des volumes après celle de 2009. Alors que cette dernière était imputable à un contexte économique de crise, la baisse actuelle est due à d'autres facteurs, notamment à l'évolution des différentiels de prix avec les pays voisins. Les **recettes sur la vente de carburants** : Dans un contexte baissier, il est prévu que les recettes sur la vente de carburants seront légèrement croissantes sur la période : le volume de vente des carburants est maintenu constant, la croissance des recettes provenant d'une augmentation annuelle d'un cent euro pour le gasoil jusqu'en 2018, notamment sous l'effet des nouveaux minima communautaires qui vont probablement entrer en vigueur à partir de 2015. Les recettes provenant de la vente de carburants sont également affectées par les transferts possibles de recettes entre le Luxembourg et la Belgique dans le cadre de l'U.E.B.L. Ainsi, le scénario prévoit que les recettes et la part nette effective du Luxembourg suivent le décompte annuel : ainsi les décomptes suivants sont supposés : transferts au profit de BE : 20 millions par sur la période en 2015 - 20182016. Les transferts à BE en 2015 et 2016 sont la conséquence d'une révision de la clé de répartition pour 2015/2016. Les **recettes sur la vente de tabac** : Les recettes sont censée ne progresser que légèrement sous l'hypothèse d'un maintien du différentiel de prix avec les pays limitrophes et le maintien de la politique de mesures anti-tabac. Pour les **autres catégories de recettes** : -le droit d'usage d'infrastructures routières : il est prévu que certains pays sortiront du système « Eurovignette » en 2017, ce qui a un impact négatif sur les recettes : -60% ;	N : 1432/1454/1473/1494

				-taxe sur les véhicules routiers : sous l'effet de la commercialisation de voitures moins polluantes, les recettes générées connaissent une baisse.	
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine et impôts sur le capital		6617	6851		TX : 7,5/6,9/6,7/7,5 N : 7369/7876/8407/9039
Impôts sur le revenu des personnes physiques ou des ménages		4044	4389	Cette catégorie comprend les catégories budgétaires suivantes : Impôt retenu sur les traitements et salaires, impôt retenu sur certains revenus échus à des contributions non-résidents, Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette, impôt solidarité majoration personnes physiques, impôt retenu sur les revenus de capitaux, Impôt sur les tantièmes, impôt retenu sur revenus épargne (non résidents), Retenu libératoire nationale sur les intérêts. La prévision se base sur une approche SEC (accrual).	TX : 7,0/7,2/8,5/8,8 N : 4698/5034/5463/5941
	Impôt retenu sur les traitements et salaires	2797	3004	Les recettes dépendent de la **masse salariale** dans le scénario macroéconomique. Les prévisions se basent notamment sur les éléments suivants : -prise en compte de la non-indexation des barèmes. -reprise normale du mécanisme d'indexation (tranches indiciaires prévues selon le calendrier décrit dans la partie macroéconomique); -prise en compte de l'impact de la régularisation des travailleurs illégaux sur l'évolution de l'emploi en 2013.	TX : 8,2/9,2/9,6/10 N : 3250/3550/3890/4280
	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	666	700	Cet impôt est moins lié à la masse salariale.	TX : 5,7/4,1/3,9/3,8 N : 740/770/800/830
	Revenus des capitaux	223	240	Les revenus des capitaux dépendent de beaucoup de facteurs comme les marchés de capitaux ou la fiscalité internationale.	TX : 0,0/8,3/7,7/5,4

					N : 240/260/280/295
Imposition sur le bénéfice des sociétés		2213	2164	Cette catégorie est composée des catégories budgétaires suivantes : Impôt sur le revenu des collectivités, impôt commercial communal, impôts de solidarité sur le revenu des collectivités. La prévision est se base sur une approche SEC (accrual).	TX : 9,3/6,7/3,8/5,6 N : 2365/2525/2618/2766
	Impôt sur le revenu des collectivités	1530	1520	**67% de l'IRC provient du secteur financier**. L'évolution de cette recette dépend par conséquent des hypothèses retenues en matière d'évolution du secteur financier sur la période. La recette dépend en particulier de deux composantes : **l'évolution des avances payées** et les hypothèses retenues sur le **traitement des soldes dus d'années antérieures**. Les hypothèses suivantes sont faites : -en matière **d'avances payées**, les recettes progressent à un rythme correspondant à une moyenne historique, en moyenne de 6.5% par an ; ce qui reflète l'amélioration des conditions macroéconomiques prévue ; -en matière de **soldes dus d'années antérieures**, il est prévu que le niveau des soldes continuent à baisser jusqu'en 2014 (depuis 2012), ce qui reflète le fait qu'il s'agit de l'imposition d'années de faible croissance économique ; à partir de 2015, il est prévu que le niveau des soldes converge à nouveau vers sa moyenne historique ;	TX : 9,2/6,6/4,0/5,4 N : 1660/1770/1840/1940
Impôts sur la fortune		269	275	Cet impôt provient à plus de **70% du secteur de participations financières** dont l'activité dépend notamment des flux internationaux de capitaux difficilement prévisible.	TX : 3,6/5,3/3,3/4,8 N : 285/300/310/325
Cotisations sociales		5569	5823	La catégorie des cotisations sociales se compose de deux éléments : i) les **cotisations sociales des organismes de sécurité sociale** à charge des ménages et des entreprises, ii) les **cotisations sociales fictives issues du fonds des pensions** au niveau de l'administration centrale (il s'agit d'une spécificité de traitement selon les règles du SEC).	TX : 5,3/5,7/5,7/5,8 N : 6129/6477/684

					5/7240
	Secteur de la sécurité sociale	5012	5230	Les cotisations sociales des organismes de sécurité sociale à charge des ménages et des entreprises sont estimées sur base des hypothèses du STATEC et de l'IGSS concernant **l'évolution de l'emploi, du taux de chômage, de l'échelle mobile, du coût salarial unitaire**, ajustées en fonction des différences entre la constitution de la masse salariale globale et l'assiette cotisable des différents régimes sur la période. Les taux de cotisation sont maintenus constants. Ceci donne un profil de croissance de 4,7% en 2015, et 5,7% à partir de 2016.	TX : 4,7/5,7/5,7/5,7 N : 5477/5786/6113/6464
	Secteur de l'administration centrale	552	588	Les cotisations sociales de l'administration centrale progressent d'un taux constant de 6,1% sur la période.	N : 648/687/728/773
Revenus de la propriété		613	645	Les revenus de la propriété sont constitués essentiellement de **trois composantes** : les revenus au niveau de l'administration centrale, les revenus au niveau de l'administration locale, les revenus au niveau de la sécurité sociale. Leur prévision est généralement liée au scénario macroéconomique.	TX 6,4/6,8/6,7/5,0 N : 692/739/789/828
	secteur de l'administration centrale	222	217	Cette catégorie comporte notamment les dividendes générées par le portefeuille des participations de l'Etat et les intérêts perçus sur les liquidités. La prévision se base sur le scénario macroéconomique, qui prend notamment en compte les hypothèses sur l'indice boursier. Par ailleurs, la prévision prévoit que le portefeuille des participations de l'Etat reste inchangé au cours de la période considérée.	TX : 5,5/9,9/16,3/9,3 N : 229/251/292/319

	Secteur de la sécurité sociale : Fonds de compensation	332	357	Ces revenus sont estimés sur base d'une estimation des revenus réalisés du Fonds de compensation (intérêts, dividendes) basée sur une projection de l'évolution et de la répartition des actifs de ce dernier entre catégories de placements, des rendements passés et d'une estimation des rendements futurs. (à remarquer qu'au titre du SEC 95, seuls ces revenus peuvent être considérés et non le total des revenus du Fonds tels que les gains ou les pertes en capital de ses titres.	TX : 6,6/7,3/7,1/4,1 N : 380/408/437/455
Recettes des administrations locales	ICC			Voir les hypothèses relatives à l'impôt sur les sociétés	
	FDCF			Voir les commentaires y relatifs au sujet des transferts courants de l'Administration centrale	
	Impôt foncier			Projection sur base des évolutions historiques	

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

2

Communiqué de presse | N° 14-2014

Première estimation du PIB en volume pour l'année 2013: +2.1%

Au quatrième trimestre 2013, l'évolution du PIB en volume a été de +2.4% par rapport au quatrième trimestre de 2012 et de +0.7% par rapport au trimestre précédent. Les évolutions annuelles du PIB en volume pour 2013 ont été révisées comme suit: +3.0% au lieu de +2.8% pour le troisième et de +2.4% au lieu de 2.8% pour le deuxième trimestre. Concernant l'évolution du premier trimestre 2013, elle reste inchangée: +0.8%.

Le STATEC publie aujourd'hui sur le Portail des statistiques la première estimation du Produit Intérieur Brut (PIB) pour le quatrième trimestre 2013 et pour l'année 2013 dans son ensemble, ainsi que des chiffres révisés pour les trimestres précédents. Les séries trimestrielles du PIB et des principaux agrégats sont publiées corrigées des variations saisonnières[1].

Tableau 1: Évolution du PIB en volume (données chaînées et corrigées des variations saisonnières)

Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
2013				2013			
1er trim	2e trim	3e trim	4e trim	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim
-0.8	1.9	0.6	0.7	0.8	2.4	3.0	2.4

[1] Pour des renseignements supplémentaires consulter la rubrique Méthodologie -> Sources et méthodes -> Economie et finances -> Comptes nationaux sur le Portail des statistiques.

Institut national de la statistique et des études économiques
13, rue Erasme I L-1468 Luxembourg I www.statec.lu

STATEC

Le PIB selon l'approche «production»

La valeur ajoutée des activités financières et d'assurance baisse de 4.5% par rapport au trimestre précédent. L'évolution des autres branches, par ordre d'importance dans le PIB, se présente comme suit: «Commerce; transports; hébergement et restauration» +1.9%, «Services aux entreprises et location» +2.1%, «Activités immobilières» +1.0%, «Information et communication» +3.5%, «Industrie, y compris énergie et distribution d'eau» +3.0%, «Construction» +0.7%, et pour «Administration publique, éducation et santé» +0.3% (voir tableau 2).

Tableau 2: PIB et valeur ajoutée par branche de production
(données corrigées des variations saisonnières en volume)

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2013				2013			
	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim
PIB	-0.8	1.9	0.6	0.7	0.8	2.4	3.0	2.4
Agriculture, sylviculture et pêche	3.4	-0.9	3.3	0.7	-1.9	-3.3	1.3	6.7
Industrie, y compris énergie et distribution d'eau	-0.1	-0.6	1.6	3.0	-6.1	-3.7	-1.1	3.9
Construction	-9.6	9.8	3.8	0.7	-5.3	4.9	7.7	3.7
Commerce; transports; hébergement et restauration	0.5	1.3	1.4	1.9	-1.4	3.0	4.0	5.2
Information et communication	-6.3	4.7	0.3	3.5	6.3	5.0	-0.6	1.9
Activités financières et d'assurance	-1.0	1.4	-0.8	-4.5	-0.4	-0.9	0.7	-4.9
Activités immobilières	1.3	1.1	1.5	1.0	5.3	5.1	5.4	4.9
Services aux entreprises et location	3.1	-2.2	0.7	2.1	4.5	2.9	3.7	3.6
Administration publique, éducation et santé	0.6	1.6	0.7	0.3	4.2	3.2	3.7	3.2
Autres activités de services	0.8	1.9	-1.1	1.7	-1.2	3.2	1.2	3.3
Valeur ajoutée totale	-1.1	1.8	0.7	0.6	0.8	2.2	2.8	1.9

Source: STATEC (aux arrondis près).

Le PIB selon l'approche «dépenses»

Par rapport au troisième trimestre 2013, la dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages, ainsi que celle des administrations publiques a augmenté de 0.8%. La baisse de la formation brute de capital fixe est de 14.5%. Les exportations ont augmenté de 2.1% et les importations ont baissé de 0.7% (voir tableau 3).

Tableau 3: PIB et composantes de la demande
(données corrigées des variations saisonnières en volume)

	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2013				2013			
	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim	1er trim	2e trim	3e trim	4e trim
PIB	-0.8	1.9	0.6	0.7	0.8	2.4	3.0	2.5
Dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages	0.6	-0.2	0.9	0.8	1.1	1.3	2.3	2.2
Dépense de consommation finale des administrations publiques	1.2	1.3	0.9	0.8	4.3	4.2	4.4	4.2
Formation brute de capital fixe	-0.7	2.0	1.5	-14.5	-6.6	0.5	1.1	-12.1
Exportations	-0.5	1.7	-0.8	2.1	0.5	2.7	0.9	2.5
Importations	-0.4	0.9	-0.3	-0.7	-0.7	1.5	0.3	-0.5

Source: STATEC (aux arrondis près)

09/04/2014

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur le Portail des statistiques www.statistiques.lu sous la rubrique «Économie et finances» «Comptes nationaux». Pour une comparaison avec les autres pays de l'Union Européenne, veuillez consulter la base de données «Eurobase» d'Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/eurostat/home).

Bureau de presse
Guy Zacharias I Tél 247-84281 I Fax 26 20 19 02 I press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Mehran Kafaï I Comptes nationaux I Tél 247-84372 I mehran.kafai@statec.etat.lu ou
Bastien Larue I Conjoncture I Tél 247-84339 I bastien.larue@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

3

INFORMATIONS STATISTIQUES RÉCENTES

Communiqué de presse | N° 15-2014

Prix à la consommation du mois de mars

Le taux d'inflation en baisse à 0.8%

Au mois de mars, les prix à la consommation sont stables. En effet, l'indice calculé par le STATEC ne recule que très légèrement de 0.02% par rapport au mois précédent. Le taux d'inflation passe de 0.86% en février à 0.84% en mars. Le taux d'inflation sous-jacente suit la même tendance en passant de 1.6% à 1.5%.

Recul des prix des produits pétroliers

Après deux mois de baisses consécutives, la tendance au niveau des produits pétroliers se confirme, en effet, l'indice cède 0.3 % en un mois. Ainsi, les prix du gaz liquéfié, du mazout de chauffage et du diesel diminuent de respectivement 1.4%, 1.1% et 0.6%, tandis que le prix d'un plein d'essence augmente de 0.7%. Comparés au mois de mars de l'année précédente, les prix des produits pétroliers sont inférieurs de 6.4%.

Hors produits pétroliers des prix peu dynamiques

Considérés dans leur ensemble, les biens et services hors produits pétroliers sont à l'arrêt affichant un taux de progression de 0.01% par rapport au mois de février. Au niveau des fleurs de coupe un mouvement saisonnier de repli de 12.9% est constaté suite aux augmentations relevées en février à l'occasion de la fête de la Saint-Valentin. En reculant de 0.6%, les produits alimentaires contribuent ce mois-ci aussi à freiner l'inflation. Seuls les services restent source d'inflation en gagnant en moyenne 0.2% par rapport au mois précédent. Ici, ce sont les voyages à forfait (+1.2%), les services de transport (+1.3%), les travaux courants d'entretien du logement (+0.9%), ainsi que les restaurants et les débits de boissons (+0.3%) qui ont le plus d'influence à la hausse sur le résultat général.

L'indice général du mois de mars en base 100 en 2005 se chiffre à 121.43 points. La moyenne semestrielle de l'indice raccordé à la base 1.1.1948 passe de 822.77 à 823.00 points. La prochaine indexation des salaires, traitements et pensions sera déclenchée lorsque la moyenne semestrielle dépassera la cote d'échéance de 831.84 points.

Institut national de la statistique et des études économiques
13, rue Erasme I L-1468 Luxembourg I www.statec.lu

STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services.

Taux de variation des divisions de l'indice	mars 2014/ mars 2013	mars 2014/ février 2013
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+1.53%	-0.53%
Boissons alcoolisées et tabac	+3.65%	+0.02%
Articles d'habillement et chaussures	+1.15%	-0.07%
Logement, eau, électricité et combustibles	-0.96%	+0.04%
Ameublement, équipement de ménage et entretien	+1.48%	+0.38%
Santé	+0.01%	+0.13%
Transports	- 0.24%	+0.07%
Communications	-1.57%	-
Loisirs, spectacles et culture	+2.34%	+1.66%
Enseignement	+3.00%	-
Hôtels, cafés, restaurants	+2.15%	+0.30%
Biens et services divers	+1.57%	+0.07%
Indice général	+0.84%	-0.02%

L'indice du mois d'avril 2014 sera publié le 7 mai 2014, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice.

09/04/2014

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 n° 3/2014) est disponible au STATEC b.p. 304, L-2013 Luxembourg, tél.: 247-84219, fax 46 42 89, E-mail: info@statec.etat.lu et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/indicateur-rapides/index.html

Bureau de presse
Guy Zacharias I Tél 247-84281 I Fax 26 20 19 02 I press@statec.etat.lu

Pour en savoir plus
Jérôme Hury I Prix I Tél 247-88474 I jerome.hury@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Direction de l'enregistrement
et des domaines

Luxembourg, le 9.04.2014

Concerne : Evolution des recettes e-commerce pour la période 2014-2018 - Impact mécanique du changement de régime TVA en 2015.

Hypothèses de travail majeures concernant l'évolution des recettes du commerce électronique:

- **Toutes les sociétés immatriculées actuellement au LU utiliseront la faculté du « guichet unique »,**
- Croissance annuelle de 100 millions euros de la recette théorique calculée à 15% (p.ex. 1.153 millions pour 2015), ce qui correspond à des taux de croissance de +9,5% à 7,4% pour la période 2015 à 2018,
- Utilisation d'un TMP de 21%,
- Estimations faites à politique inchangée c'est-à-dire sans la hausse des taux de TVA prévue pour l'exercice 2015.

	PROJET DE BUDGET RECETTES 2014	T/T-1 %	EN EUROS
3 809 000 000 €	**RECETTES BRUTES HORS E-COM**	5,75	207 074 582 €
1 053 000 000 €	RECETTES E-COM	10,60	100 944 343 €
4 862 000 000 €	**RECETTES BRUTES AVEC E-COM**	6,76	308 018 925 €
1 146 000 000 €	REMBOURSEMENTS TVA	2,66	29 699 998 €
3 716 000 000 €	**RECETTES TVA POUR ORDRE**	8,10	278 318 927 €
- €	AJUSTEMENT RP 2014 (Remboursement 2012/2013)		- 37 167 528 €
332 000 000 €	RESSOURCES PROPRES - projet de budget 2014 + BR N°8/2013	-4,19	- 14 506 313 €
3 384 000 000 €	SOLDE		255 657 712 €
338 400 000 €	FONDS COMMUNAL DE DOTATION FIN.	8,17	25 565 771 €
3 045 600 000 €	**RECETTES NETTES**	8,17	230 091 941 €
30,09	RATIO remboursements / Recettes brutes hors e-com		

1-3 avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg
Téléphone: (+352) 44905-1
Télefax: (+352) 454298
Adresse postale
B.P. 31 L-2010 Luxembourg
info@aed.public.lu
www.aed.public.lu

	RECETTES 2015 - 1	T/T-1 %	EN EUROS
3 984 214 000 €	**RECETTES BRUTES HORS E-COM**	**4,6**	**175 214 000 €**
1 614 200 000 €	RECETTES E-COM AU TAUX DE 21%		
363 195 000 €	solde après remboursement 70%, pour 1er,2e et 3e trim 2015		
162 000 000 €	recettes e-com, origine 2014 (arriérés)		
525 195 000 €	**Recettes totales e-com 2015 (delta base recettes e-com 2014)**	**-50,1**	**-527 805 000 €**
4 509 409 000 €	**RECETTES BRUTES AVEC E-COM**	**-7,3**	**-352 591 000 €**
1 176 000 000 €	REMBOURSEMENTS TVA	2,6	30 000 000 €
3 333 409 000 €	**RECETTES TVA POUR ORDRE à politique inchangée**	**-10,3**	**-382 591 000 €**
317 000 000 €	RESSOURCES PROPRES 12/12 (base /estim RNB Statec du 30.01.	-4,5	- 15 000 000 €
3 016 409 000 €	SOLDE		-367 591 000 €
301 640 000 €	FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE	-10,9	- 36 760 000 €
2 714 769 000 €	**RECETTES NETTES**	**-10,9**	**-330 831 000 €**
PERTE ECONOMIQUE E-COM (recettes totales e-com 2015 - 1.153.000.000)			- 627 805 000 €
29,52	RATIO remboursements / Recettes brutes hors e-com		

	RECETTES 2016 -1	T/T-1 %	EN EUROS
4 182 424 000 €	**RECETTES BRUTES HORS E-COM**	**4,97**	**198 210 000 €**
1 754 200 000 €	RECETTES E-COM AU TAUX DE 21%		
394 695 000 €	solde après remboursement 70%, pour 1er,2e et 3e trim 2016		
121 065 000 €	solde après remboursement 70%, pour 4e trim 2015		
515 760 000 €	**Recettes totales e-com 2016 (delta base recettes e-com 2015)**	**-1,8**	**- 9 435 000 €**
4 698 184 000 €	**RECETTES BRUTES AVEC E-COM**	**4,2**	**188 775 000 €**
1 206 000 000 €	REMBOURSEMENTS TVA	2,6	30 000 000 €
3 492 184 000 €	**RECETTES TVA POUR ORDRE à politique inchangée**	**4,8**	**158 775 000 €**
332 000 000 €	RESSOURCES PROPRES 12/12	0,0	15 000 000 €
3 160 184 000 €	SOLDE		**143 775 000 €**
316 018 000 €	FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE	4,8	14 378 000 €
2 844 166 000 €	**RECETTES NETTES**	**4,8**	**129 397 000 €**
PERTE ECONOMIQUE E-COM (recettes totales e-com 2016 - 1.253.000.000)			**- 737 240 000 €**
28,83	RATIO remboursements / Recettes brutes hors e-com		

	RECETTES 2017 -1	T/T-1 %	EN EUROS
4 403 329 000 €	**RECETTES BRUTES HORS E-COM**	**5,28**	**220 905 000 €**
1 894 200 000 €	RECETTES E-COM AU TAUX DE 21%		
213 098 000 €	solde après remboursement 85%, pour 1er,2e et 3e trim 2017		
131 565 000 €	solde après remboursement 70%, pour 4e trim 2016		
344 663 000 €	**Recettes totales e-com 2017 (delta base recettes e-com 2016)**	**-33,17**	**-171 097 000 €**
4 747 992 000 €	**RECETTES BRUTES AVEC E-COM**	**1,06**	**49 808 000 €**
1 236 000 000 €	REMBOURSEMENTS TVA	2,49	30 000 000 €
3 511 992 000 €	**RECETTES TVA POUR ORDRE à politique inchangée**	**0,57**	**19 808 000 €**
345 720 000 €	RESSOURCES PROPRES 12/12	4,13	13 720 000 €
3 166 272 000 €	SOLDE		6 088 000 €
316 627 000 €	FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE	0,19	609 000 €
2 849 645 000 €	**RECETTES NETTES**	**0,19**	**5 479 000 €**
PERTE ECONOMIQUE E-COM (recettes totales e-com 2017 - 1.353.000.000)			**- 1 008 337 000 €**
28,07	RATIO remboursements / Recettes brutes hors e-com		

RECETTES 2018 -1		T/T-1 %	EN EUROS
4 655 070 000 €	**RECETTES BRUTES HORS E-COM**	**5,72**	**251 741 000 €**
2 034 200 000 €	RECETTES E-COM AU TAUX DE 21%		
228 847 000 €	solde après remboursement 85%, pour 1er,2e et 3e trim 2018		
71 032 000 €	solde après remboursement 85%, pour 4e trim 2017		
299 879 000 €	**Recettes totales e-com 2018 (delta base recettes e-com 2017)**	**-12,99**	**- 44 784 000 €**
4 954 949 000 €	**RECETTES BRUTES AVEC E-COM**	**4,36**	**206 957 000 €**
1 266 000 000 €	REMBOURSEMENTS TVA	2,43	30 000 000 €
3 688 949 000 €	**RECETTES TVA POUR ORDRE à politique inchangée**	**5,04**	**176 957 000 €**
359 200 000 €	RESSOURCES PROPRES 12/12	3,90	13 480 000 €
3 329 749 000 €	SOLDE		163 477 000 €
332 974 000 €	FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE	5,16	16 347 000 €
2 996 775 000 €	**RECETTES NETTES**	**5,16**	**147 130 000 €**
PERTE ECONOMIQUE E-COM (recettes totales e-com 2018 - 1.453.000.000)			**- 1 153 121 000 €**
27,20	RATIO remboursements / Recettes brutes hors e-com		

RR